



Conseil canadien des normes
Standards Council of Canada

Faire équipe pour proposer des solutions

Rapport annuel 2013-2014

Faire équipe pour proposer des solutions

L'exercice financier 2013-2014 a été une année charnière pour le CCN tandis que l'organisme a continué de collaborer avec un nombre grandissant d'intervenants clés et d'organismes de normalisation, au pays et à l'international, pour proposer des solutions nouvelles et innovantes au gouvernement, à l'industrie et aux consommateurs.

Notre mandat

Encourager une normalisation efficiente et efficace au Canada lorsque celle-ci ne fait l'objet d'aucune mesure législative.

Notre mission

Diriger et faciliter l'élaboration et l'utilisation des normes nationales et internationales et des services d'accréditation, pour améliorer la compétitivité du Canada et le bien-être collectif de sa population.

Nos valeurs

- Respect
- Intégrité
- Professionnalisme

Notre vision

Améliorer la qualité de vie des Canadiens en dirigeant le réseau canadien de normalisation.

Pour nous joindre

Conseil canadien des normes
270, rue Albert, bureau 200, Ottawa (Ontario) K1P 6N7
Téléphone : +1 613 238 3222
Télécopieur : +1 613 569 7808
Courriel : info@ccn.ca
Site web : www.ccn.ca



ISBN 978-0-920360-67-5
Ottawa, 2014
Imprimé au Canada sur papier
recyclé et recyclable



● **Table des matières**

Mot de la présidente	1
Mot du directeur général	3
Profil de la société	6
Rapport de gestion	11
Gouvernance du CCN	26
Résultats financiers	44

Lexique

ACEPU	Association canadienne des eaux potables et usées	GI/TI	Gestion de l'information/technologie de l'information
AECG	Accord économique et commercial global entre le Canada et l'Union européenne	IAAC	InterAmerican Accreditation Cooperation
AHRI	Air-Conditioning, Heating, and Refrigeration Institute	IAF	International Accreditation Forum
ALE	Accords de libre-échange	ICPC	Institut canadien de plomberie et de chauffage
APA	Assemblée publique annuelle	IEC	Commission électrotechnique internationale
APEG	Accord de partenariat économique global entre le Canada et l'Inde	IECE	Instituto Ecuatoriano de Crédito Educativo y Becas
APLAC	Asia Pacific Laboratory Accreditation Cooperation	IECEE	Système d'évaluation de la conformité des équipements et composants électrotechniques de la IEC
ATCCA	Assistance technique liée au commerce Canada-Amériques	IECRE	Système d'énergies renouvelables de la IEC
CASCO CPC	Groupe des politiques et de coordination du président du Comité pour l'évaluation de la conformité de l'ISO	ILAC	International Laboratory Accreditation Cooperation
CCC	Comité consultatif canadien	ININ	Initiative de normalisation des infrastructures du Nord
CCCNT	Conseil consultatif canadien sur les normes de TIC	ISO	Organisation internationale de normalisation
CCN	Conseil canadien des normes	ISO/IEC	Organisation internationale de normalisation/Commission électrotechnique internationale
CCOEN	Comité consultatif des organismes d'élaboration de normes (un comité du CCN)	JMN	Journée mondiale de la normalisation
CCPT	Comité consultatif des provinces et territoires (un comité du CCN)	LCSPC	Loi canadienne sur la sécurité des produits de consommation
CCR	Conseil de coopération en matière de réglementation	MAECD	Ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement
CEN	Comité européen de normalisation	MASM	Mongolian Agency for Standardization and Metrology
CENELEC	Comité européen de normalisation électrotechnique	NFPA	National Fire Protection Association
CNCA/IEC	Comité national du Canada de la Commission électrotechnique internationale (un comité du CCN)	NNC	Normes nationales du Canada
COPANT	Pan American Standards Commission	OEN	Organismes d'élaboration de normes
COPOLCO	Comité ISO pour la politique en matière de consommation	OMC	Organisation mondiale du commerce
EFC	Électro-Fédération Canada	OTC	Obstacles techniques au commerce
ENI	Élaboration des normes internationales	PASC	Pacific Area Standards Congress
FINCA	Forum des Comités nationaux de la IEC des pays d'Amérique	PRI	Politiques et relations avec les intervenants (une direction du CCN)
GCA	Groupe consultatif sur l'accréditation (un groupe du CCN)	P/T	Provincial/territorial
GCN	Groupe consultatif sur les normes (un groupe du CCN)	PTP	Partenariat transpacifique
GES	Gaz à effet de serre	RNCan	Ressources naturelles Canada
GICP	Groupe sur les intérêts des consommateurs et du public (un groupe du CCN)	SMQ	Système de management de la qualité
		UIT	Union internationale des télécommunications
		VTE	Vérification des technologies environnementales



Mot de la présidente

Importance de la normalisation pour le Canada

Vu la profonde corrélation qui existe entre la normalisation et le commerce, le réseau de normalisation du Canada est essentiel à notre économie et à notre société. D'après nombre de pays, la productivité du travail et la croissance du PIB comptent parmi les principaux avantages associés à la normalisation. En tant que chef de file du réseau de normalisation du Canada, le CCN travaille sans relâche pour renforcer les capacités dans les secteurs d'activité clés de l'économie. Les secteurs comme ceux du pétrole et du gaz, de la technologie de l'information ainsi que de l'énergie sont des secteurs dans lesquels il est indispensable d'assurer l'accès des produits et services canadiens au marché mondial et de protéger la santé et la sécurité des citoyens.



Appui aux plans d'action du Canada

Le CCN est fier d'appuyer le Plan d'action économique du Canada. Depuis le dépôt du budget de 2012, le CCN a mené plusieurs initiatives visant à consolider le réseau de normalisation canadien et assurer pour le Canada un bon rendement aux investissements en normalisation. Pour ce faire, nous avons mis à jour des normes incorporées dans les règlements fédéraux et avons amélioré notre efficacité opérationnelle. Au cours de la dernière année, nous avons reçu un énoncé des priorités de la part du ministre de l'Industrie et nous avons constaté avec plaisir que l'orientation stratégique du CCN respecte les recommandations formulées dans cet énoncé. Nous appuyons également le Plan d'action sur les marchés mondiaux du gouvernement du Canada grâce à nos activités internationales de normalisation, qui favorisent l'élimination des obstacles techniques au commerce et améliorent l'accès aux marchés.

Collaboration avec nos précieux intervenants

Le CCN veut collaborer avec un large éventail d'intervenants afin que le réseau de normalisation du Canada demeure solide et pertinent. Notre succès se mesure par notre capacité à répondre aux besoins des intervenants : du gouvernement, de l'industrie, des consommateurs et de la population canadienne. Cette année, nous avons dirigé une séance de consultation stratégique avec les dirigeants des organismes d'élaboration de normes (OEN) accrédités par le CCN. Au cours de cette séance, les dirigeants de ces organismes ont discuté de différentes manières de réduire les doubles emplois dans les travaux, d'appuyer les priorités du gouvernement et d'élaborer une stratégie de normalisation nationale. Par ces discussions stratégiques, le CCN continuera à offrir une valeur ajoutée à notre actionnaire, le gouvernement du Canada, et, par extension, à toute la population canadienne.

« Je tiens à féliciter le Conseil canadien des normes (CCN) pour le travail qu'il a accompli au cours de la dernière année afin de protéger la santé et la sécurité de la population canadienne, de stimuler l'innovation et d'améliorer notre compétitivité mondiale, et pour sa contribution à la croissance économique du Canada. Le CCN a connu une année fructueuse et je suis heureux de voir les retombées du travail qu'il a effectué pour renforcer le réseau de normalisation afin de l'adapter aux besoins du marché, proposer des solutions de normalisation et optimiser les normes et l'accréditation dans l'intérêt des entreprises et des consommateurs canadiens. »

Le ministre de l'Industrie, James Moore

Gouvernance du CCN

Notre conseil d'administration apporte au CCN une riche expertise acquise dans divers secteurs publics et privés. Les membres du Conseil s'emploient à façonner la vision à long terme de l'organisme. En 2013-2014, le Conseil a défini l'orientation stratégique du CCN, en plus de revoir attentivement les objectifs d'intérêt public de l'organisme. Il a également participé au cours de l'exercice à plusieurs événements, rencontres et initiatives du CCN, dont la Journée mondiale de la normalisation, l'assemblée publique annuelle et la Journée mondiale de l'accréditation. Durant ces activités, nous avons eu le plaisir de rencontrer bon nombre de personnes qui servent les intérêts du Canada au sein de comités nationaux et internationaux de normalisation. Nous les remercions de leur engagement envers leur domaine d'activité et leur pays.

Regard sur l'avenir

Pour l'exercice 2014-2015, le CCN entend continuer à stimuler l'innovation et la productivité canadienne et à rechercher les occasions de faciliter le commerce. Et surtout, nous continuerons à améliorer la qualité de vie et la sécurité des Canadiens et des citoyens du monde.

La présidente,

Version originale signée par

Kathy Milsom

Mot du directeur général

Poursuivre sur notre lancée

La période actuelle marque un tournant pour le CCN. Nous avons suscité un intérêt accru et reçu un appui plus grand de la part des chefs du gouvernement et de l'industrie, qui souhaitent obtenir nos commentaires en vue de l'élaboration de leurs politiques et de leurs approches stratégiques.



En présidant le Comité des sous-ministres adjoints (SMA) sur la normalisation, le CCN continuera à collaborer avec les ministères fédéraux pour déterminer et valider les priorités stratégiques du gouvernement fédéral en matière de normalisation et déterminer comment les normes et l'accréditation pourraient mieux contribuer à protéger et à améliorer le bien-être économique et social de tous les Canadiens, ainsi que leur santé et leur sécurité. Au CCN, nous sommes toujours motivés par les nombreuses grandes occasions qui nous sont offertes et, dans la foulée du succès que nous avons obtenu avec les intervenants du gouvernement, nous sommes impatients de poursuivre sur cette lancée avec les intervenants de l'industrie.

La force du réseau

En 2013-2014, le CCN s'est associé à d'autres organismes, ce qui lui a permis de renforcer la qualité de ses solutions de normalisation. En tant que chef de file du réseau de normalisation du Canada, le CCN a pour rôle d'améliorer la qualité de vie de la population canadienne, et il le fait de plusieurs façons. Nous nous assurons que des normes adéquates – documents qui fournissent des règles, des lignes directrices ou des caractéristiques pour des activités ou leurs résultats – sont en vigueur pour soutenir la santé et la sécurité de nous tous. Nous nous assurons également que des programmes d'évaluation de la conformité appropriés sont en place pour ces normes. Ce faisant, nous mettons en valeur l'importance de la normalisation, c'est-à-dire l'élaboration et l'application des normes, mais aussi l'évaluation de la conformité à ces normes.

Au Canada, des milliers de personnes et d'organismes contribuent au travail du CCN. Le rôle joué par le réseau canadien de normalisation au quotidien prend de l'ampleur à mesure que nos vies se complexifient. Que vous soyez un organisme, un employé ou un consommateur de biens et de services, des obstacles se dresseront sur votre chemin, vous devrez prendre des décisions complexes et vous devrez assimiler chaque jour une grande quantité de renseignements. Une chose est certaine : le monde de la normalisation continuera à évoluer quotidiennement, et le CCN entend en faire autant.

La collaboration à l'œuvre

La lecture du présent rapport vous permettra de découvrir comment les Canadiens ont pu tirer parti, en 2013-2014, du travail réalisé par le CCN en collaboration avec d'autres organismes. Un exemple : le projet pilote du CCN et de l'American National Standards Institute (ANSI), qui a pour but l'élaboration de normes de produit conjointes pour le Canada et les États-Unis dans les secteurs de la plomberie, du chauffage et de l'électrotechnique où il n'existe pour le moment aucune norme ni aucune exigence de certification. Le secteur de la plomberie et du chauffage du Canada et des États-Unis a sélectionné les systèmes anti-retour électro-pneumatiques comme gamme de produits qui sera visée par l'élaboration d'une norme conjointe.

L'utilisation de ces systèmes évite aux propriétaires les coûteux dégâts provoqués par les inondations. L'existence d'une norme canado-américaine devrait entraîner une réduction du prix du produit et rendre celui-ci plus accessible aux consommateurs des deux pays. Le CCN collabore à ces projets pilotes avec l'ANSI et l'Institut canadien de plomberie et de chauffage (ICPC).

Le CCN joue aussi auprès du ministère des Affaires étrangères, Commerce et Développement (MAECD) un rôle de conseiller principal sur les aspects liés à la normalisation lors de la négociation des accords de libre-échange du Canada (ALE), tels que l'Accord économique et commercial global Canada-Union européenne (AECG) et le Partenariat transpacifique. Ces accords favorisent le commerce entre le Canada et d'autres pays importants, facilitent l'accès aux marchés des entreprises canadiennes et permettent de vendre aux consommateurs canadiens des produits qui coûtent moins cher.

En jouant un rôle de premier plan sur les scènes internationale et régionale, le CCN aide à définir les plans et les priorités de normalisation de la Pan American Standards Commission (COPANT), du Pacific Area Standards Congress (PASC) et de l'Association Réseau Normalisation et Francophonie (RNF). Le CCN peut ainsi aider à définir les priorités régionales et à améliorer la coopération et la collaboration à cet échelon, dans les domaines qui présentent un intérêt commercial mutuel.

D'un océan à l'autre

Au cours des 12 derniers mois, le CCN a fait la promotion de la normalisation volontaire partout au pays. Sur la côte est du Canada, il a conclu un protocole d'entente avec la Nouvelle-Écosse dans le but de contribuer aux objectifs commerciaux interprovinciaux. Ce protocole d'entente permettra au CCN et à la Nouvelle-Écosse de mettre en œuvre un projet pilote pour répertorier les normes qui ont été incorporées par renvoi dans les règlements de la province. Ce projet a suscité de l'intérêt au sein de plusieurs provinces et territoires canadiens, qui souhaitent examiner et comparer les normes utilisées comme complément à leurs règlements.

Sur la côte ouest du Canada, le CCN a tenu, en octobre, une activité soulignant la Journée mondiale de la normalisation 2013, organisée à l'intention des intervenants et présentée en collaboration avec les responsables du colloque sur la gestion de la qualité pour la médecine de laboratoire de l'Université de la Colombie-Britannique. Sur le thème international « Les normes garantissent des changements positifs », cet événement a mis en évidence le succès remporté par la norme de l'Organisation internationale de normalisation (ISO) ISO 15189 pour les laboratoires médicaux lorsqu'il s'agit de garantir la qualité des résultats des laboratoires.

Des liens à l'échelle mondiale

Les liens créés à l'échelle mondiale en 2013-2014 ont profité aux citoyens de bon nombre de pays. En Amérique latine et dans les Caraïbes, le CCN a poursuivi sa collaboration avec les représentants de la Colombie, du Honduras, du Pérou et de la Communauté des Caraïbes (CARICOM) sur les projets de renforcement des capacités prévus dans le Programme d'assistance technique liée au commerce Canada-Amériques (ATCCA). L'organisme continue à aider

ces pays à s'inspirer des pratiques de chacun et à renforcer leur infrastructure de normalisation afin de stimuler davantage la croissance économique.

Dans le Grand Nord, le CCN a continué à travailler avec l'organisme de normalisation et de métrologie de la Mongolie (Mongolian Agency for Standardization and Metrology, ou MASM) pour aider ce pays à consolider son infrastructure de normalisation. Peu importe où ses liens planétaires le mènent, le CCN mise sur sa vision, qui consiste à promouvoir les normes et l'accréditation pour soutenir le bien-être des citoyens.

Un nouveau rôle au sein de l'ISO

À l'international, j'ai été élu au poste de vice-président (questions de politique) de l'ISO pour la période 2014-2015. Ma nomination a été annoncée le 19 septembre, lors de l'Assemblée générale de l'ISO de 2013, qui a eu lieu à Saint-Petersbourg, en Russie. Cette nouvelle fonction permettra pour la toute première fois au Canada de jouer un rôle de premier plan dans l'encadrement de la gouvernance, des politiques et des orientations stratégiques de l'ISO. À mesure que nous continuerons à aller de l'avant avec le projet d'harmonisation des normes entre les pays, il deviendra de plus en plus important pour le Canada d'être mieux représenté aux réunions de l'ISO.

Perspectives d'avenir

À l'avenir, le CCN continuera à consulter les principaux groupes d'intervenants du Canada, à travailler à la mise à jour des normes canadiennes incorporées par renvoi dans les règlements et à contribuer aux travaux de comités de normalisation internationaux pour que le Canada puisse exercer une influence déterminante sur l'élaboration des normes dans les domaines qui revêtent une importance cruciale pour la compétitivité du Canada dans le monde. En faisant équipe avec des organismes nationaux clés et d'autres organismes étrangers, le CCN continuera d'améliorer les conditions de vie de la population canadienne, une norme, une solution et un groupe d'intervenants à la fois.

Le directeur général,

Version originale signée par

John Walter

Le directeur général du CCN, John Walter, et la présidente du CCN, Kathy Milsom, ont accueilli à la mi-octobre les participants à l'activité annuelle de la Journée mondiale de la normalisation.





Profil de la société

En 1964, le gouvernement du Canada a procédé à un examen complet des activités de normalisation au Canada. Cette étude a révélé divers domaines d'amélioration possible, notamment : la coordination et la planification à long terme; le soutien de la part de l'industrie et du gouvernement; et la participation du Canada dans le domaine de la normalisation internationale. À la suite de cette étude, le CCN a été constitué en 1970 en tant que société d'État. Sa mission est énoncée dans la loi qui le régit, la *Loi sur le Conseil canadien des normes*.

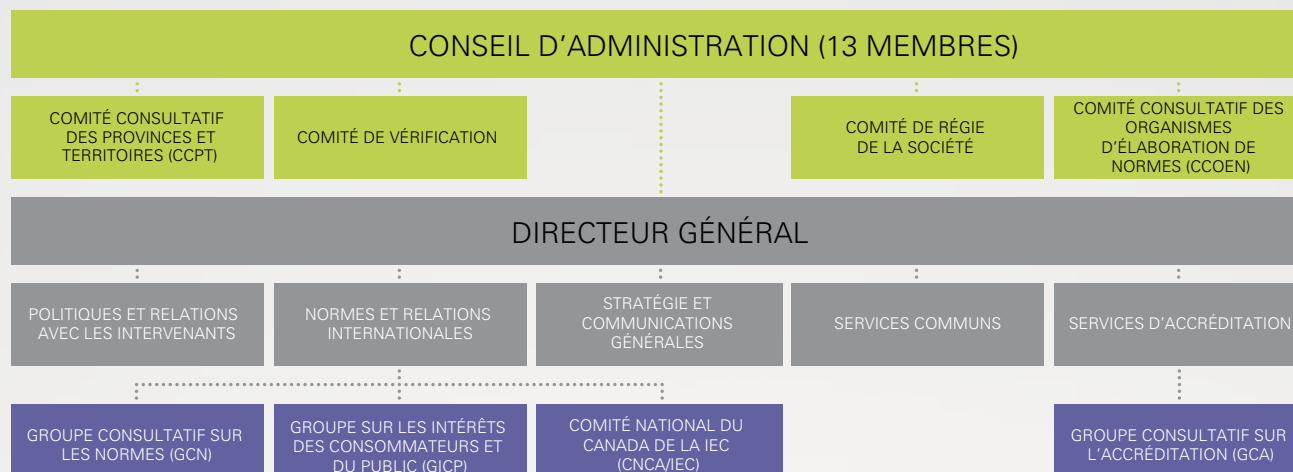
Mandat

Le CCN a pour mandat d'encourager une normalisation volontaire efficace et efficace au Canada lorsque celle-ci ne fait l'objet d'aucune mesure législative. Plus précisément, le CCN a pour mission :

- d'encourager les Canadiens à participer aux activités relatives à la normalisation volontaire;
- d'encourager la coopération entre les secteurs privé et public en matière de normalisation volontaire au Canada;
- de coordonner les efforts des personnes et des organismes membres du réseau canadien de professionnels en normalisation, et de voir à la bonne marche de leurs activités;
- d'encourager, dans le cadre d'activités relatives à la normalisation, la qualité, la performance et l'innovation technologique en ce qui touche les biens et les services canadiens;
- d'élaborer des stratégies et de définir des objectifs à long terme en matière de normalisation pour faire progresser l'économie nationale, contribuer au développement durable, améliorer la santé, la sécurité et le bien-être des travailleurs et du public, aider et protéger les consommateurs, faciliter le commerce intérieur et extérieur, et développer la coopération internationale en matière de normalisation.

Les membres du conseil d'administration et de l'équipe de la haute direction du CCN sont épaulés par des comités permanents et des comités et groupes consultatifs.

FIGURE 2 : STRUCTURE DU CONSEIL DU CCN



Conseil d'administration

Au nom du conseil d'administration, le président fait rapport au Parlement par l'entremise du ministre de l'Industrie. Le directeur général de l'organisme est nommé par le ministre de l'Industrie et relève directement du Conseil.

Les membres du conseil d'administration

Le Conseil encadre l'orientation stratégique de l'organisme, s'assure que celui-ci remplit bien sa mission et lui donne des avis sur les questions de gouvernance.

Les comités permanents du Conseil sont au nombre de deux : le Comité de vérification et le Comité de régie de la société. Ces comités jouent un rôle important en ce sens qu'ils éclairent d'un point de vue stratégique les politiques de gouvernance liées aux initiatives du CCN.

Le conseil d'administration est également secondé par deux comités consultatifs établis en vertu de la *Loi sur le CCN* : le Comité consultatif des provinces et territoires (CCPT) et le Comité consultatif des organismes d'élaboration de normes (CCOEN).

Le Conseil comprend 13 membres. Dix d'entre eux sont nommés par le gouverneur en conseil, par voie de décret, les trois autres y siégeant en vertu des postes de président ou de vice-président qu'ils occupent.

Comité consultatif des provinces et territoires

Le Comité consultatif des provinces et territoires (CCPT) a été établi en vertu de la *Loi sur le CCN*. Il encourage la coopération et la communication entre les provinces, les territoires et le CCN, de même que la participation provinciale et territoriale aux activités canadiennes de normalisation.

L'équipe de la haute direction du CCN fixe les priorités stratégiques de l'organisme et veille au bon déroulement de ses activités quotidiennes. De gauche à droite : Ernie Briard, vice-président aux Services communs et chef de la direction financière; Chantal Guay, vice-présidente aux Services d'accréditation; John Walter, directeur général; Sylvie C. Lafontaine, vice-présidente aux Normes et relations internationales; Sandra Watson, vice-présidente à la Stratégie et aux communications générales et secrétaire générale; Michel Girard, vice-président aux Politiques et relations avec les intervenants



Comité consultatif des organismes d'élaboration de normes

Le Comité consultatif des organismes d'élaboration de normes (CCOEN) a aussi été établi en vertu de la *Loi sur le CCN*. Le CCOEN fait des recommandations au Conseil sur les questions liées à l'élaboration de normes volontaires et il encourage la coopération et la communication entre le CCN et les OEN titulaires de l'accréditation du CCN. Ces OEN sont actuellement au nombre de sept : le Bureau de normalisation du Québec (BNQ); l'Office des normes générales du Canada (ONGC); le Groupe CSA; les Normes ULC; ASTM International; Underwriters Laboratories (UL); et Air-Conditioning, Heating, and Refrigeration Institute (AHRI).

La direction du CCN est aussi soutenue par les comités et groupes consultatifs suivants :

Groupe consultatif sur les normes

Le Groupe consultatif sur les normes appuie la Direction des normes et des relations internationales du CCN, dont il relève, en lui donnant des conseils en matière de stratégie et d'orientation sur des questions de normalisation qui ont des répercussions sur le commerce et la prospérité économique.

Groupe consultatif sur l'accréditation

Le Groupe consultatif sur l'accréditation relève de la Direction des services d'accréditation du CCN. Il donne des avis en matière d'orientation afin d'assurer l'équité et l'impartialité des politiques et des programmes du CCN dans son domaine de compétence.

CNCA/IEC

Le Comité national du Canada de la IEC (CNCA/IEC) donne au CCN des conseils en matière de stratégie et d'orientation sur des questions liées à la IEC. Il relève de la Direction des normes et des relations internationales du CCN.

Groupe sur les intérêts des consommateurs et du public

Le Groupe sur les intérêts des consommateurs et du public donne des conseils en matière de stratégie et d'orientation sur les questions de normalisation qui ont des incidences sur les consommateurs et qui relèvent de l'intérêt public. Il relève de la Direction des normes et des relations internationales du CCN.

Personnel et activités

Les stratégies et politiques établies par le conseil d'administration du CCN sont mises en œuvre par un effectif de 95 employés. Le directeur général du CCN, John Walter, dirige les travaux de l'organisme. Il est secondé par l'équipe de la haute direction du CCN.

« Dans le cadre du *Plan d'action économique du Canada*, le CCN renforce l'influence du Canada au sein des comités de normalisation internationale. Influencer l'élaboration des normes sur la scène internationale n'a jamais été aussi important — c'est une façon importante de contribuer à l'économie d'un pays et d'accroître son avantage sur la concurrence. »

John Walter, directeur général du CCN

FIGURE 3 : ÉQUIPE DE LA HAUTE DIRECTION



Activités principales

Services d'accréditation

La Direction des services d'accréditation du CCN accrédite les organismes d'évaluation de la conformité, comme les laboratoires d'essais et les organismes de certification de produits, selon des normes reconnues à l'échelle internationale. Le CCN gère des programmes d'accréditation et de reconnaissance visant :

- les fournisseurs de services d'essais d'aptitude
- les laboratoires d'essais et d'étalonnage
- les laboratoires médicaux
- les laboratoires du programme de Bonnes pratiques de laboratoire
- les organismes de certification de produits et services
- les organismes de certification de systèmes de management
- les organismes de certification du personnel
- les organismes d'élaboration de normes
- les organismes d'inspection
- les valideurs et vérificateurs de déclarations de gaz à effet de serre

De plus, le CCN est signataire de plusieurs accords de reconnaissance mutuelle et accords de reconnaissance multilatérale qui ont pour but de promouvoir l'acceptation partout dans le monde des résultats d'activités d'évaluation de la conformité. Ces accords s'inscrivent dans les efforts déployés à l'international pour établir un système d'accréditation mondial, conformément au but visé d'« une norme, un essai, une certification — reconnus et acceptés partout ».

Parmi ces organismes, mentionnons l'International Accreditation Forum (IAF), l'International Laboratory Accreditation Cooperation (ILAC), l'Asia Pacific Laboratory Accreditation Cooperation (APLAC) et l'InterAmerican Accreditation Cooperation (IAAC).

Politiques et relations avec les intervenants

La Direction des politiques et des relations avec les intervenants (PRI) du CCN mène une action stratégique de sensibilisation et de mobilisation auprès des intervenants susceptibles d'influencer le plus la normalisation au Canada. Ces activités visent aussi les parties prenantes qui ont un intérêt direct dans la normalisation ou qui y ont recours.

Les activités principales de la Direction des PRI consistent à :

- fournir des renseignements aux ministères et organismes gouvernementaux clés du Canada pour les aider à définir leurs buts et leurs priorités de normalisation;
- faire des recommandations qui influencent les volets consacrés aux normes et à l'évaluation de la conformité des politiques commerciales et réglementaires;
- faciliter l'élaboration de feuilles de route dans des secteurs ciblés de l'économie où il existe des besoins en matière de normalisation;
- cerner et définir les conditions nécessaires à une utilisation optimale de la normalisation au Canada.

Services communs

La Direction des services communs fournit un soutien général au CCN et des services spécialisés aux autres directions de l'organisme. En raison de sa nature, la Direction est investie d'un vaste mandat, englobant tant les employés que les intervenants externes. La Direction assure les services de soutien suivants :

- Achats et contrats (y compris les déplacements)
- Conseil en gestion
- Gestion de l'information et technologies de l'information
- Gestion des installations
- Gestion financière
- Planification des investissements
- Ressources humaines
- Service de traduction

Normes et relations internationales

La Direction des normes et des relations internationales (DNRI) du CCN est principalement responsable des quatre branches d'activité suivantes de l'organisme : élaboration des normes canadiennes; participation du Canada aux activités d'élaboration de normes internationales; relations avec les instances de gouvernance internationales et régionales; collaboration avec les secteurs d'activité et les groupes de consommateurs et de défense de l'intérêt public canadiens.

La DNRI s'emploie principalement à :

- établir les exigences relatives à l'accréditation des organismes qui élaborent des normes consensuelles;
- approuver les Normes nationales du Canada (NNC);
- veiller à ce que le Canada ait son mot à dire lors des activités d'élaboration de normes internationales en facilitant et en gérant la participation canadienne aux activités de l'ISO et de la IEC;
- orienter la participation du Canada aux comités des politiques internationales de l'ISO et de la IEC et d'organismes régionaux comme le PASC et la COPANT;
- faciliter les initiatives de renforcement de capacités;
- participer au dialogue établi avec l'industrie dans des secteurs économiques clés pour déterminer les besoins en normalisation et aider à régler les problèmes liés aux normes;
- faire en sorte que les groupes de consommateurs et de défense de l'intérêt public puissent s'exprimer lors de l'élaboration de solutions de normalisation.

« Travailler avec le CCN permet à notre secteur de se faire entendre lors des activités d'élaboration de normes nationales et internationales, ce qui est vraiment important parce que nous devons utiliser ces normes dans des applications concrètes. »

John Salmon, président de la normalisation, Association canadienne des entrepreneurs électriciens, Electrical Contractors of Ontario



Stratégie et communications générales

La Direction de la stratégie et des communications générales fournit au conseil d'administration du CCN et à ses comités permanents un soutien en matière de secrétariat et de politiques de gouvernance. Les activités suivantes font partie de son mandat :

- Secrétariat et politiques de gouvernance
- Communications générales
- Planification générale et gestion des risques
- Rapports au gouvernement et Accès à l'information et protection des renseignements personnels (AIPRP)
- Gestion du site web, médias sociaux et communications numériques
- Service d'information et de recherche

Rapport de gestion



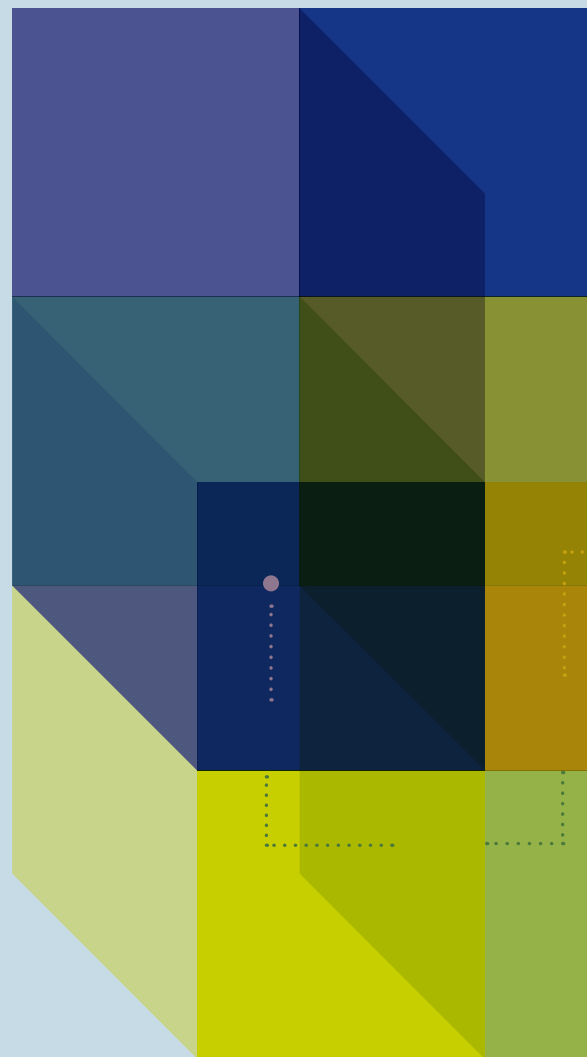
Bilan de l'exercice 2013-2014

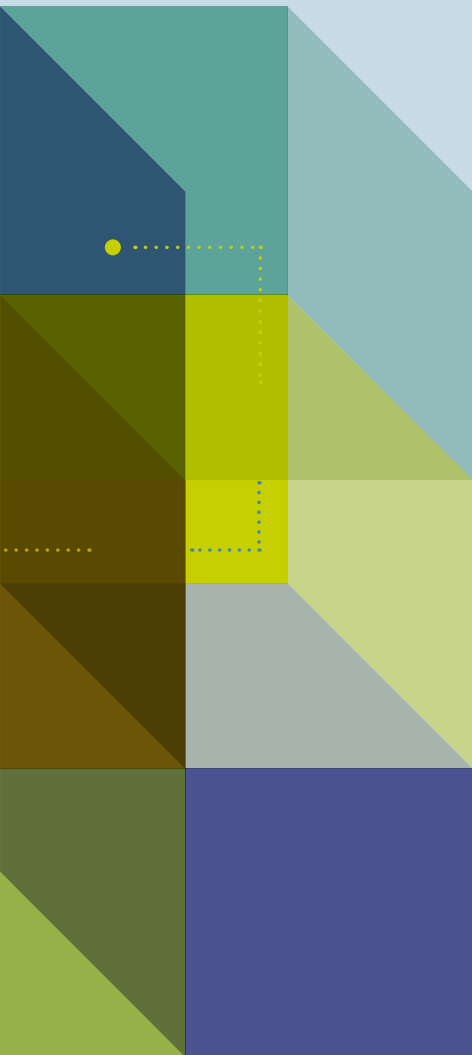
Chaque année, l'équipe de la haute direction du CCN définit les priorités stratégiques de l'organisme. Au cours du dernier exercice, la pierre angulaire de l'orientation stratégique du CCN était la suivante :

1. Renforcer le réseau de normalisation du Canada;
2. Mettre de l'avant des solutions de normalisation;
3. Maximiser les retombées positives des normes et de l'accréditation;
4. Stimuler l'efficacité opérationnelle et la productivité.

En 2013-2014, le CCN a atteint les objectifs énoncés dans son plan d'entreprise, soit offrir aux Canadiens un système de normalisation plus solide et plus flexible qui ouvre de nouvelles perspectives de résolution des questions liées à la réglementation, harmoniser les normes, faciliter le commerce, stimuler l'innovation à l'échelle mondiale et protéger la santé et la sécurité de la population du pays.

Que ce soit pour appuyer les priorités du gouvernement du Canada ou pour aider l'industrie à relever les défis grâce à la normalisation, le CCN a collaboré avec bon nombre d'intervenants afin de renforcer le réseau de normalisation du pays. Les faits marquants de 2013-2014 qui suivent démontrent la diversité des investissements, des activités et des innovations stratégiques entrepris à l'initiative du CCN.





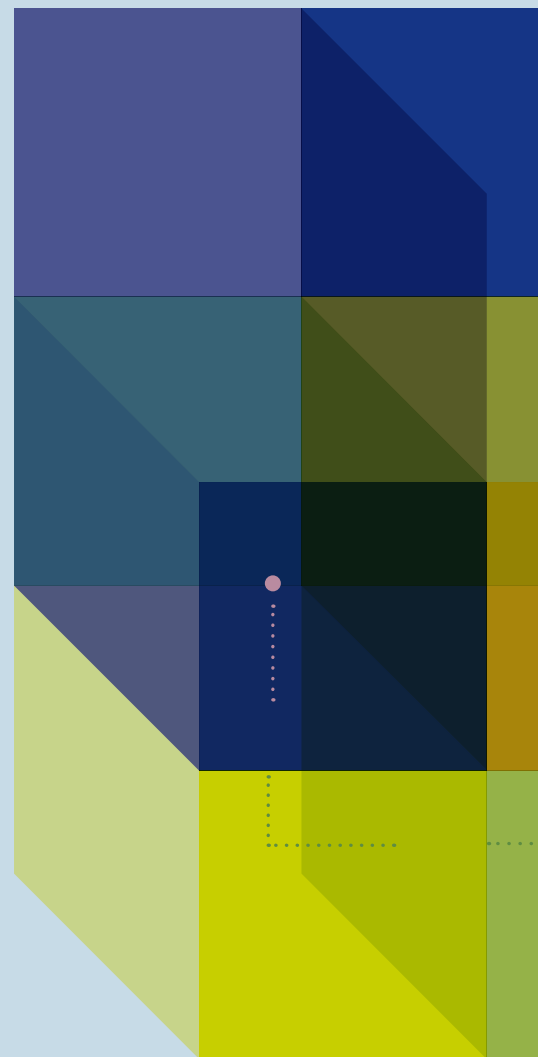
PRIORITÉ STRATÉGIQUE 1 :

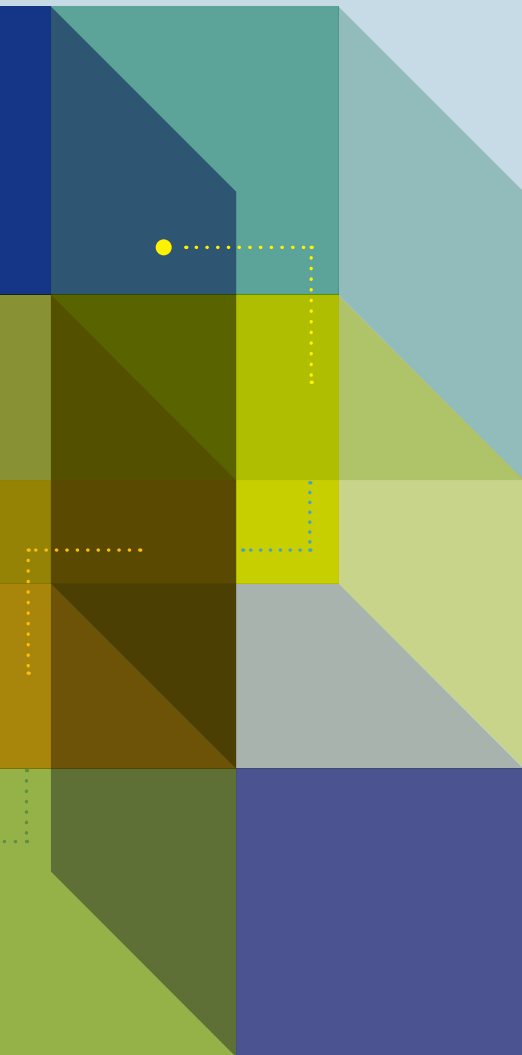
Renforcer le réseau de normalisation du Canada

- Accréditation de l'Air-Conditioning, Heating, and Refrigeration Institute (AHRI) afin qu'il élabore des normes pour le marché canadien et qu'il offre des solutions supplémentaires au gouvernement et à l'industrie. Cette accréditation porte à sept le nombre d'OEN accrédités par le CCN.
- Lancement de la stratégie de participation de l'industrie en collaboration avec les intervenants des secteurs du pétrole et du gaz, de l'énergie et de la technologie de l'information.
- Tenue d'une série de forums à l'intention des cadres dirigeants du secteur canadien de l'énergie et de l'électrotechnique sur la façon dont la normalisation peut les aider à surmonter leurs principaux obstacles, à donner suite à leurs priorités et à leur ouvrir de nouveaux débouchés.
- Confirmation des priorités en matière de normalisation des services publics et des fabricants des secteurs de l'électricité et de l'électronique à la suite d'un forum organisé à l'intention des dirigeants d'associations industrielles représentant les entreprises de ce secteur.
- Direction de la préparation du rapport sur la cybersécurité du Conseil consultatif canadien sur les normes de TIC (CCCNT) intitulé *Priorités du Canada en matière de normalisation des TIC à l'échelle nationale : Collaboration, coordination et participation*.
- Poursuite de la coprésidence du Comité consultatif sur les normes des réseaux intelligents avec l'Association canadienne de l'électricité pour trouver des technologies de réseaux d'électricité intelligents qui augmenteront la fiabilité, la résilience et l'efficacité du réseau électrique nord-américain.
- Parachèvement d'un nouveau cadre pour la stratégie de participation des consommateurs qui sera utile au CCN pour déterminer les domaines dans lesquels les avis des consommateurs canadiens sur l'élaboration de normes sont importants et nécessaires.

PRIORITÉ STRATÉGIQUE 2 :**Mettre de l'avant des solutions de normalisation**

- Signature d'un protocole d'entente de trois ans avec le gouvernement de la Nouvelle-Écosse, afin de définir les objectifs et les priorités de normalisation de la province qui contribuent à la mise en œuvre d'une approche stratégique et coordonnée à l'égard des activités de normalisation dans l'ensemble des provinces et des territoires canadiens.
- Mise à la disposition du public, pour examen, de deux des normes qui sont élaborées dans le cadre de l'Initiative de normalisation des infrastructures du Nord (ININ) du CCN : *Modération des effets de la dégradation du pergélisol sur les bâtiments existants* et *Buildings in Permafrost Supported on Thermosyphon Foundations*.
- Collaboration avec la National Fire Protection Association (NFPA) afin d'adapter aux réalités canadiennes les modules de formation sur la sécurité des véhicules électriques destinés aux premiers intervenants des États-Unis — cette initiative aidera les policiers, les pompiers et le personnel d'urgence à sauver des vies.
- Réalisation d'un prototype de solutions en ligne qui démontre la viabilité d'un projet ayant pour but la création d'un outil de cartographie des normes sur la sécurité des produits de consommation. Cet outil permettra d'établir une correspondance entre les exigences de normalisation de divers partenaires commerciaux pour les produits de consommation relevant de la compétence réglementaire de la Direction de la sécurité des produits de consommation de Santé Canada.





PRIORITÉ STRATÉGIQUE 3 :

Maximiser les retombées positives des normes et de l'accréditation

- Création d'un tableau de bord qui permet de mesurer l'influence et le degré de participation des titulaires de postes de gouvernance et de postes techniques au sein des comités de l'ISO et de la IEC.
- Encadrement stratégique fourni à la COPANT et au PASC pour les aider à établir leurs priorités et leurs plans respectifs.
- Soutien apporté à Environnement Canada aux fins de l'élaboration d'un projet de norme ISO sur la vérification des technologies environnementales (VTE). Le projet de norme, que le Canada continue de piloter dans le cadre du processus d'élaboration de l'ISO, devrait être bientôt publié et soumis à la consultation publique.
- Réorganisation de la Direction des services d'accréditation en vue d'améliorer la prestation des services aux clients, notamment la création d'un groupe de services à la clientèle qui sert d'unique interlocuteur pour les services d'accréditation et d'un groupe de services techniques chargé de la supervision des travaux d'évaluation.

PRIORITÉ STRATÉGIQUE 4 :

Stimuler l'efficacité opérationnelle et la productivité

- Création et mise en œuvre d'une plateforme de collaboration en ligne, *ConnexionCCN*, destinée dans un premier temps aux communications internes. Essais pilotes de *ConnexionCCN* menés auprès d'intervenants du milieu des consommateurs, aux fins de son utilisation future par les intervenants.
- Lancement de la plateforme de médias sociaux du CCN sur LinkedIn, Facebook et Twitter, ce qui accroît les possibilités de participation des intervenants canadiens et internationaux.
- Réalisation d'importants progrès dans la mise à jour de l'infrastructure de gestion de l'information et de technologie de l'information (GI/TI) et du système de management de la qualité (SMQ) du CCN.
- Élaboration d'une approche à l'égard du programme de leadership et du plan de relève pour les postes clés de l'organisme.
- Mise en œuvre durant l'exercice de diverses initiatives qui devraient entraîner une réduction durable des coûts de l'ordre de 400 000 \$ pour la période 2014-2015.



Contexte opérationnel

Dans le cadre de son processus de planification, le CCN analyse les principales tendances de son contexte opérationnel sur les plans national, régional et international. Le besoin en solutions de normalisation et la raison d'être de celles-ci sont de plus en plus manifestes, car les gouvernements et les industries doivent de plus en plus améliorer leur efficacité et leur rentabilité et être plus vigilants en matière de sécurité. Dans un contexte commercial mondial qui évolue rapidement, les exportateurs qui souhaitent accéder aux marchés mondiaux doivent respecter un nombre croissant d'exigences légales, techniques et réglementaires.

Rôle essentiel de la normalisation

La réalité du marché mondial actuel est telle qu'un produit canadien peut être constitué de composantes provenant de plusieurs pays. La chaîne d'approvisionnement mondiale peut donc s'avérer très complexe, surtout pour les petites et moyennes entreprises. De plus, les produits d'un exportateur peuvent être vendus sur plusieurs marchés. Par conséquent, ces produits devront respecter les normes techniques, possiblement harmonisées, qui prévalent sur les différents marchés.

La normalisation joue un rôle capital dans le soutien au commerce international en garantissant la qualité et la valeur aux exportateurs du Canada, aux Canadiens en général et au monde entier. L'existence de normes et de services d'accréditation garantit que les produits respectent les exigences réglementaires et réduit les

obstacles au commerce, ce qui limite les risques pour les produits et services canadiens et rehausse leur attrait commercial.

Réduction des doubles emplois dans les normes

Étant donné la multiplication des solutions de normalisation, la nécessité d'éviter un éventuel double emploi dans les normes est encore plus pressante. Par exemple, tout écart dans les normes citées dans les réglementations nationales peut finir par entraver l'arrivée d'un produit ou d'un service sur le marché, et ce, même si ces normes visent à faciliter l'utilisation dudit produit ou service. Il devient essentiel de se tourner de plus en plus vers l'harmonisation des normes, car les gouvernements du monde entier voient les normes et l'accréditation comme des moyens d'accroître leur avantage concurrentiel.

La redondance des exigences réglementaires freine le commerce intérieur (entre provinces et territoires) et extérieur, par exemple avec les États-Unis, ce qui coûte annuellement des millions de dollars aux consommateurs canadiens. En fait, tout écart entre les normes citées dans les différents règlements peut finir par entraver l'accès au marché. Pour réduire ces obstacles, certains secteurs, comme ceux de l'électricité, de la plomberie et du chauffage, cherchent à harmoniser leurs normes volontaires et à réduire au minimum les doubles emplois dans les normes et les activités de normalisation, tant sur le plan national qu'international, ce qui permet aux organismes de normalisation d'alléger le fardeau administratif gouvernemental, de contribuer à la croissance économique et de faire respecter les objectifs en matière de sécurité publique.

Contribution au régime de réglementation du Canada

Les organismes de réglementation fédéraux, provinciaux et territoriaux utilisent les normes canadiennes, régionales et internationales comme outils de choix pour soutenir les objectifs d'intérêt public et de la réglementation. Or, on trouve encore une grande proportion de renvois inactuels aux normes dans les règlements canadiens. Pour continuer d'aider les organismes de réglementation à utiliser les normes adéquates, le CCN donne des conseils sur les questions relatives aux méthodes d'incorporation par renvoi et effectue un suivi, en plus de trouver des solutions de normalisation de rechange possibles.

Respect des normes internationales

Les organismes internationaux estiment que la normalisation touche 80 % du commerce mondial. Pour accéder aux marchés américain et étrangers, le Canada doit donc respecter un nombre grandissant et de plus en plus varié de normes et d'exigences en matière d'évaluation de la conformité. Pour cette raison, le pays doit adopter un système de normalisation plus souple et plus efficace afin que son réseau de normalisation s'adapte facilement aux réalités changeantes du marché.

Les pratiques de normalisation doivent être optimisées pour multiplier les débouchés économiques d'un pays. L'adoption de normes internationales et d'autres livrables internationaux ouvrent l'accès aux marchés étrangers et intérieurs aux produits et aux services des organismes qui acquièrent ainsi un avantage concurrentiel.

Renforcement du rayonnement du Canada à l'étranger

Au fil des ans, le nombre de normes canadiennes a baissé, et le nombre de normes nationales élaborées au Canada n'a cessé de diminuer. Il s'agit d'un point positif, qui démontre que le Canada fait face de plus en plus à la concurrence sur des marchés mondiaux ouverts.

Inversement, le catalogue de normes internationales continue de s'étoffer d'une année à l'autre.

Puisque nous nous dirigeons de plus en plus vers une harmonisation internationale des normes, la nécessité d'élaborer des normes destinées à un seul pays a perdu de son importance. Aujourd'hui, les normes qui sont applicables à plusieurs pays ou à l'échelle mondiale deviennent pratique courante, ce qui facilite le commerce entre les pays dans une multitude de secteurs. Ainsi, le Canada doit adopter un nouveau modèle de normalisation qui évite l'éparpillement de l'expertise dans des centaines de comités techniques en concentrant les ressources sur un nombre restreint de comités, qui servent de forums aux organismes internationaux de normalisation.

Conservation du bassin d'experts canadiens bénévoles

Actuellement, quelque 2 849 experts canadiens siègent à des comités internationaux de normalisation. Ce chiffre est en augmentation par rapport à la dernière décennie. Durant cette période, le CCN avait effectivement observé une tendance à la baisse, occasionnée par le départ à la retraite de certains experts et le non-remplacement de ces derniers. De plus, selon les données empiriques disponibles, les représentants des secteurs de la technologie émergente seraient plutôt réticents à siéger aux comités internationaux de normalisation en raison de la pression que cette participation exerce sur les ressources.

FIGURE 4 : DONNÉES, CHIFFRES ET TENDANCES CLÉS

	2012-2013	2013-2014
Nombre de normes canadiennes	2 940	2 901
Nombre de normes tenues par de grands organismes internationaux de normalisation (ISO, IEC, UIT)	30 358	30 334
Nombre de comités techniques en activité au sein de l'ISO, de la IEC et de l'UIT	989	1 019
Nombre de bénévoles canadiens qui siègent à des comités internationaux d'élaboration de normes	2 628	2 849
Nombre de normes incorporées par renvoi dans les règlements fédéraux	1 066	1 118

Ainsi, jusqu'au dernier exercice, les organismes de réglementation et les représentants de l'industrie et du milieu de l'enseignement étaient moins nombreux à représenter les intérêts du Canada lors des rencontres des comités de normalisation internationale. Il faut absolument s'assurer que le nombre actuel des participants issus des secteurs clés de l'industrie qui élaborent des normes nationales et internationales demeure stable, voire augmente dans les domaines très prometteurs pour le Canada. Ceci est d'autant plus important que le recours aux normes est de plus en plus un prérequis au commerce international. Il est donc indispensable de planifier la relève des experts techniques.

Les pays du monde entier continuent de se positionner stratégiquement sur l'échiquier mondial pour profiter des retombées économiques. Bon nombre de nations qui adoptent des normes internationales cherchent à s'assurer une solide position au sein des comités techniques dans le but de mettre de l'avant leurs propres technologies et d'influencer les règles du marché. En cette ère de mondialisation, le Canada doit s'assurer d'être représenté aux comités internationaux afin d'influer sur les normes internationales au profit de ses citoyens et d'augmenter son avance sur la concurrence.

Mise au point de solutions novatrices

Les organismes de normalisation doivent clairement définir leurs principales priorités stratégiques pour les prochaines années. Ils doivent s'assurer de la constante adéquation de leurs programmes avec les questions stratégiques sur les plans social, environnemental, technologique, économique et politique. Ces organismes doivent également correctement cibler les secteurs de l'industrie qui ont besoin de solutions de normalisation.

Parallèlement, les organismes de normalisation doivent mieux répondre aux besoins du marché mondial. Ils doivent également aider les pays émergents et en développement à stimuler leur économie en faisant un meilleur usage des normes internationales. Il est par ailleurs essentiel d'élaborer des stratégies pour attirer et garder les meilleurs experts techniques bénévoles possible, ainsi que de contribuer à mettre en place un système de normalisation solide.

La mise au point de solutions novatrices destinées aux intervenants est une façon pour les organismes de normalisation d'assurer un avantage concurrentiel à leur pays. Ces solutions doivent refléter les priorités du secteur et favoriser le bien-être économique et social à l'échelle nationale.

Depuis quelques années, grâce à l'accréditation de nouveaux organismes d'élaboration de normes par le CCN, le gouvernement, l'industrie et les consommateurs ont plus d'options, ce qui ouvre la voie à l'instauration de régimes de normalisation et d'accréditation harmonisés mieux adaptés et plus souples qui protègent la santé et la sécurité des citoyens.

Services d'accréditation

Les organismes de normalisation qui offrent des services d'accréditation s'appuient souvent sur des évaluateurs pour effectuer les activités dans le cadre du système d'évaluation de la conformité. Ces évaluateurs aident les organismes à obtenir une accréditation et à la garder en effectuant des évaluations dans un domaine donné. Toutefois, il faut planifier la relève des évaluateurs, tout comme celle des experts techniques qui participent aux rencontres des comités internationaux de normalisation.

Le virage vers l'harmonisation des normes à l'échelle internationale entraîne un changement de dynamique, qui conduit à l'ouverture des marchés réglementés et non réglementés à un nombre croissant de fournisseurs de services d'accréditation. Les organismes comme le CCN doivent donc être compétitifs et se démarquer des autres organismes qui offrent des services d'accréditation.

Regard sur l'avenir

À l'avenir, les transactions commerciales sur le marché mondial continueront à être de plus en plus complexes. Grâce à leur expertise croissante en matière d'harmonisation des normes et des pratiques de normalisation, les pays tendront de plus en plus vers la normalisation internationale, étant donné l'urgence d'harmoniser les normes des principales économies commerciales. Les pays doivent promouvoir la participation des experts techniques aux comités internationaux de normalisation, leur participation étant essentielle.

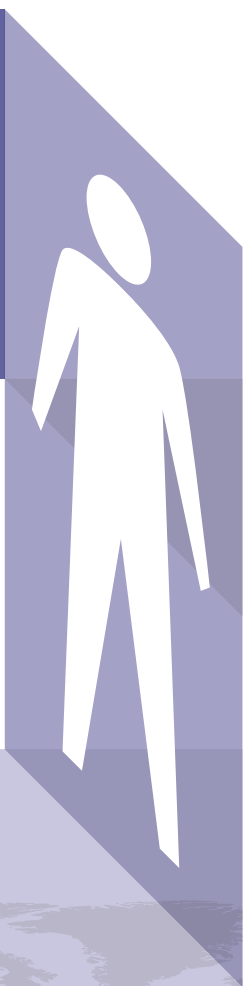
Sur le plan national, le CCN continuera de promouvoir la normalisation auprès du gouvernement et de l'industrie comme un outil pour appuyer leurs stratégies de gestion des risques, pour éliminer les obstacles au commerce intérieur et pour, au bout du compte, consolider le régime de réglementation du Canada. De plus, grâce à une meilleure sensibilisation et un plus grand soutien du gouvernement, et grâce à la participation de l'industrie, le CCN continuera de promouvoir l'élaboration d'une stratégie de normalisation nationale. Dans un contexte où les marchés nationaux et mondiaux se complexifient, les organismes canadiens doivent adopter les normes s'ils veulent réussir.

L'exercice en chiffres



2 849

experts bénévoles
canadiens participant
aux travaux de
532 comités de
normalisation
internationale



Participation du
Canada à

532

comités internationaux
de l'ISO et de la IEC



146

postes de
direction occupés
par des experts
canadiens à
l'ISO et à la IEC





Plus de 900 000 \$ investis

POUR ACCROÎTRE L'INFLUENCE DU CANADA À L'ISO ET À LA IEC DANS DES DOMAINES TELS QUE LA TECHNOLOGIE DES SOINS DE SANTÉ, LA TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION, L'ÉNERGIE, L'EXPLOITATION MINIÈRE, L'ENVIRONNEMENT, LA PROTECTION DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ, LE PÉTROLE ET LES TECHNOLOGIES CONNEXES

29

normes en voie d'être mises à jour et financées aux fins de leur utilisation par les administrations publiques et l'industrie canadiennes



Maintien à

90%

du taux de participation du Canada aux votes dans le cadre de l'élaboration de normes techniques de l'ISO et de la IEC

2 901

normes
canadiennes
en vigueur



476

CLIENTS UTILISANT LES SERVICES D'ACCREDITATION DANS DES DOMAINES COMME LES SOINS DE SANTÉ, L'ENVIRONNEMENT ET LA SALUBRITÉ DES ALIMENTS

Investissement de 4,8 millions de dollars

PRÉVUS SUR QUATRE ANS POUR
FINANCER 29 NORMES

7

ORGANISMES
D'ÉLABORATION
DE NORMES
ACCRÉDITÉS
PAR LE CCN
POUR ÉLABORER
DES NORMES
NATIONALES DU
CANADA, CE QUI
ÉLARGIT L'ÉVENTAIL
DES SOLUTIONS
OFFERTES AU
GOUVERNEMENT,
À L'INDUSTRIE ET AUX
CONSOMMATEURS

85 %

des clients des Services
d'accréditation se disent
satisfaits des services reçus



2 182

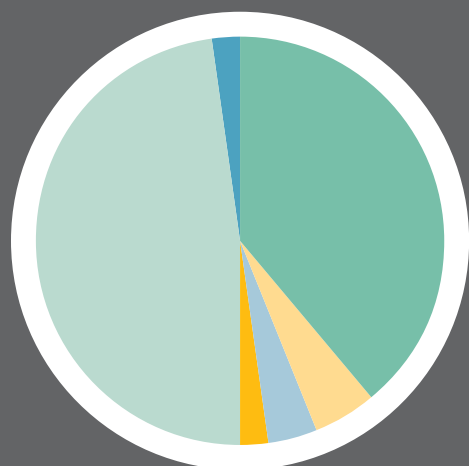
demandes traitées par l'équipe du Service
d'information et de recherche du CCN relativement
aux exigences techniques, aux normes et aux
méthodes d'évaluation de la conformité liées
à différents produits et services

FIGURE 1 : PRINCIPALES DONNÉES FINANCIÈRES



Charges

■ Gestion et services administratifs	7 155 648 \$
■ Services d'accréditation	5 016 755 \$
■ Normes et relations internationales	3 925 372 \$
■ Politiques et relations avec les intervenants	3 234 955 \$
■ Organisation mondiale du commerce / Point d'information de l'ALENA	390 171 \$
Total	19 722 901 \$

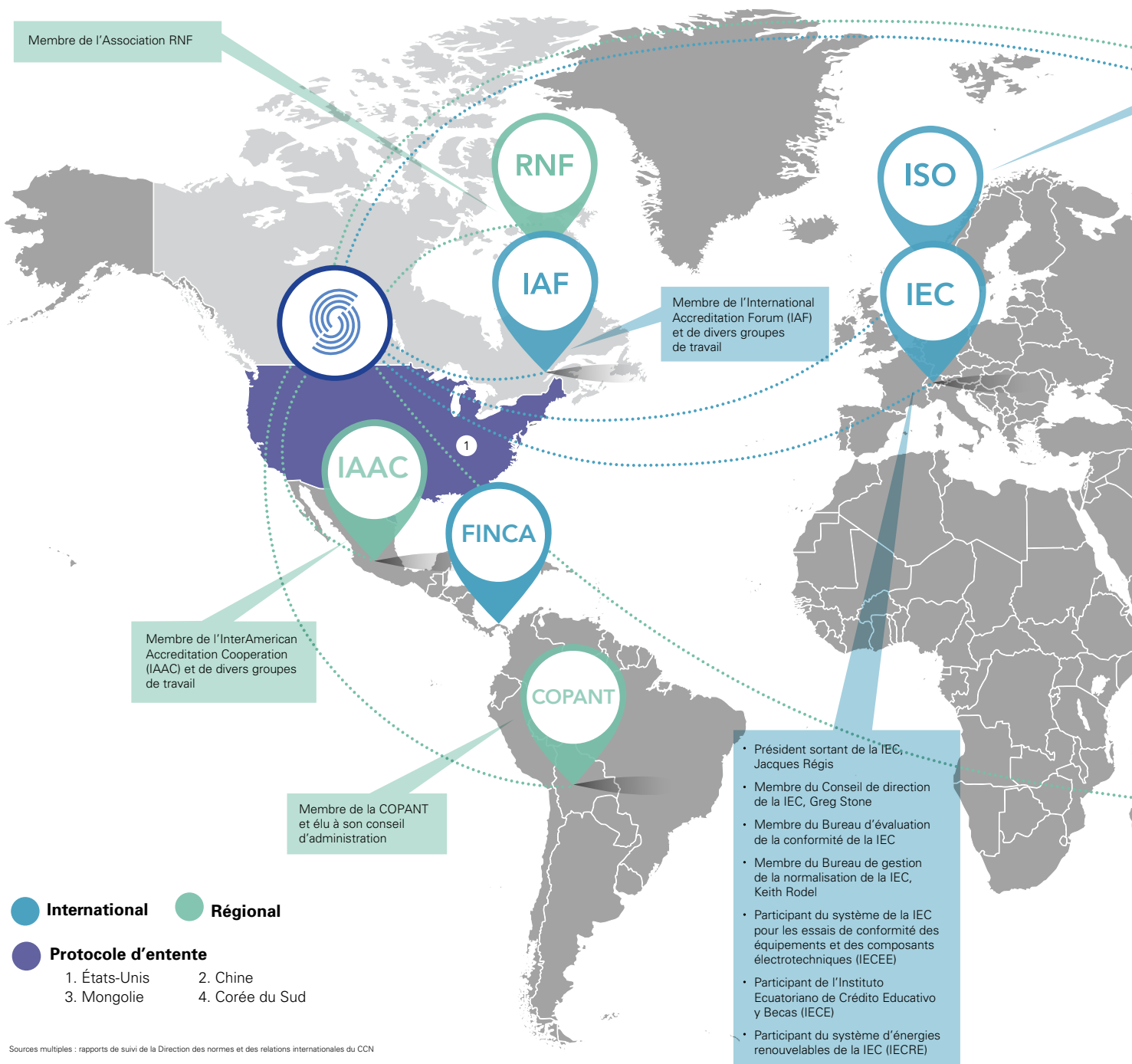


Produits

■ Financement public	8 081 241 \$
■ Services d'accréditation	6 627 001 \$
■ Redevances de la vente de normes	866 856 \$
■ Services consultatifs	659 081 \$
■ Organisation mondiale du commerce / Point d'information de l'ALENA	390 171 \$
■ Autres produits	380 436 \$
Total	17 004 786 \$

Les réseaux internationaux et régionaux du Canada

80 % des échanges mondiaux reposent sur les normes



¹ Source : Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)

Les échanges commerciaux du Canada : (en millions de dollars)

nes¹.

- Vice-président de l'ISO (questions de politique), John Walter, directeur général du CCN
- Membre du Bureau de gestion technique de l'ISO
- Membre du Groupe des politiques et de coordination du président (CASCO/CPC) de l'ISO/CASCO
- Président de l'ISO/COPOLCO

Avec les États-Unis

Exportations **338 639 \$**

Importations **233 902 \$**

Avec l'Union européenne

Exportations **38 670,3 \$**

Importations **50 564,5 \$**

Avec la Chine

Exportations **19 365,8 \$**

Importations **50 716 \$**

Avec la Mongolie

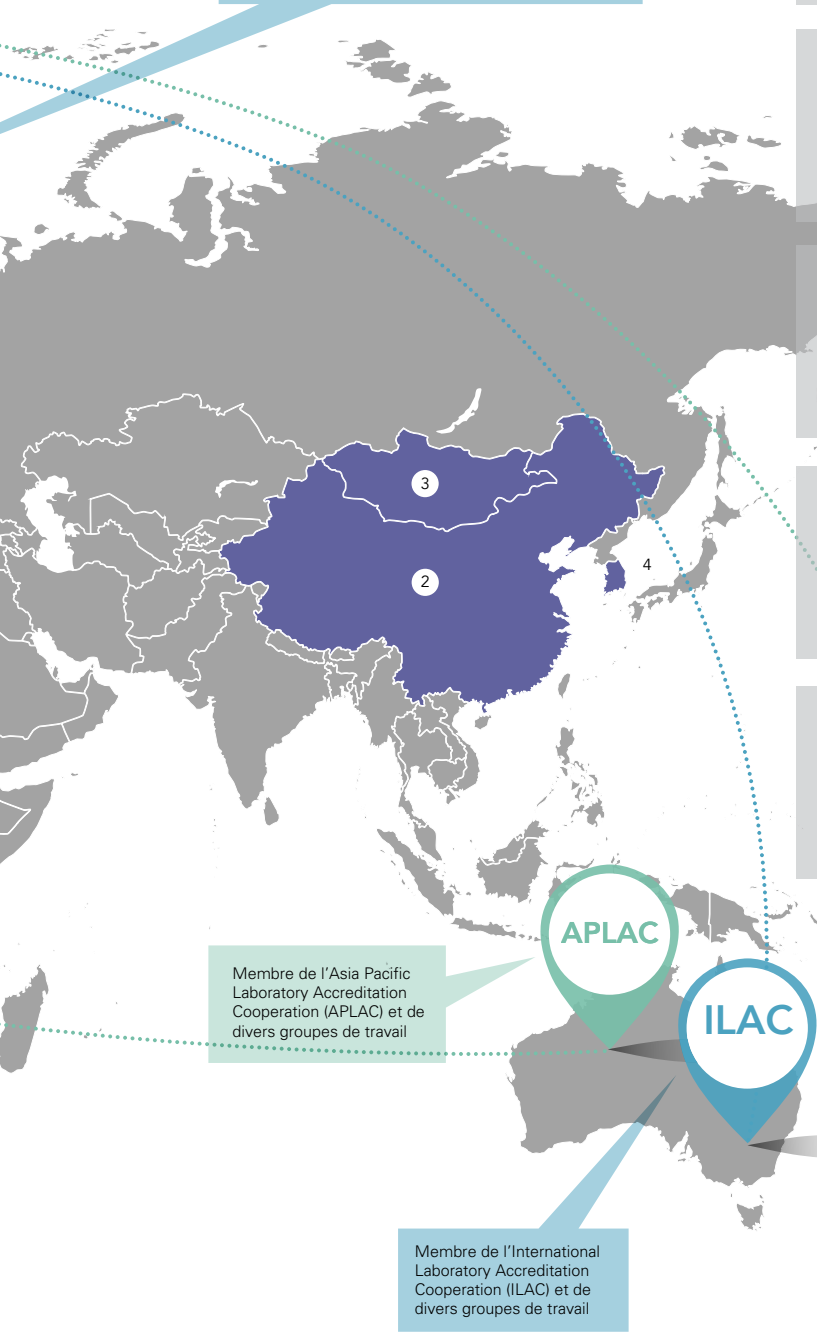
Exportations **71,9 \$**

Importations **166,5 \$**

Avec la Corée du Sud

Exportations **3 713,3 \$**

Importations **6 372,4 \$**



Source : Affaires étrangères, Commerce et Développement Canada (2013)
Plan d'action sur les marchés mondiaux : la stratégie commerciale pour créer des emplois et des occasions pour les Canadiens. Ottawa



Gouvernance du CCN



Le conseil d'administration du CCN est chargé de la gestion de l'organisme et de la détermination de son orientation stratégique, en tenant compte du mandat de l'organisme. À ce titre, le Conseil supervise l'élaboration et la mise en œuvre du plan d'entreprise du CCN ainsi que ses orientations stratégiques, et examine, périodiquement, le mandat de l'organisme prescrit par la loi pour s'assurer qu'il est toujours pertinent. Dans le même ordre d'idées, le Conseil et ses deux comités permanents (le Comité de régie de la société et le Comité de vérification) ont continué de superviser la gestion du CCN dans le cadre de plusieurs initiatives clés de l'organisme.

Engagement proactif

Cette année, sous la houlette de la nouvelle présidente, Kathy Milsom, le conseil d'administration du CCN a continué d'exercer un solide rôle de leadership et s'est employé à donner des avis et des orientations conformément à l'énoncé des priorités communiqué dans une lettre reçue en juin 2013 de la part du ministre de l'Industrie. Vers la fin de l'exercice financier, le Conseil du CCN a entamé une démarche de réexamen de la gouvernance en vue de consolider les pratiques générales en la matière.

Le Conseil a contribué à établir une relation de confiance et de collaboration avec les organismes d'élaboration de normes (OEN) en menant des rencontres stratégiques avec les dirigeants des OEN canadiens titulaires de l'accréditation du CCN pour aborder des questions où une collaboration entre l'organisme et les OEN serait possible, telles que la définition de secteurs clés pour une harmonisation des normes avec les États-Unis ou le modèle et la stratégie de recrutement de la prochaine génération de membres canadiens aux comités techniques.

Le CCOEN et le CCPT ont fourni des conseils stratégiques visant la mise en œuvre de solutions pour réduire les doubles emplois dans les normes et les règlements fédéraux, provinciaux et territoriaux.



Debout, de gauche à droite : Rae Dulmage, Steven Reynolds, Gail Greenwood, Colin Clark, John Walter, Claude Bédard, Glenn Feltham, Suzanne Gignac et David Wigmore. Assis, de gauche à droite : David Fardy, Kathy Milsom et W. A. Sam Shaw.

Concrétisation de la vision grâce à un leadership solide

John Walter, directeur général du CCN, s'est vu reconduire dans ses fonctions et entame donc son deuxième mandat, ce qui assure une continuité dans l'élan pris par le CCN en matière de leadership avec un objectif clair, celui de servir les intérêts du réseau de normalisation du Canada. Un examen des questions de gouvernance liées aux domaines des programmes du CCN a été effectué en collaboration étroite avec l'équipe de la haute direction du CCN. Cet examen a notamment porté sur : le programme d'accréditation des OEN du CCN pour garantir la concordance entre les critères utilisés et les perspectives du marché canadien; une révision de la procédure d'adoption des normes internationales; et la supervision de la réorganisation de la Direction des services d'accréditation du CCN pour se concentrer davantage sur les besoins des clients et améliorer les communications avec les organismes de réglementation et l'industrie.

Le Conseil a également soutenu le CCN dans le rôle prépondérant qu'il joue dans l'élaboration des plans stratégiques de la COPANT et du PASC. Ces deux organismes de normalisation régionaux jettent les bases à l'accroissement des échanges commerciaux bilatéraux avec le Canada.

Nouveaux membres

Au cours de cet exercice, le Conseil a défini le cadre permettant de fixer les objectifs d'intérêt public du CCN. En mai 2013, Kathy Milsom a été nommée au poste de présidente du CCN. Quant à W. A. Sam Shaw, il a réitéré son dévouement envers le conseil d'administration en y occupant le poste de vice-président. Le CCN a également accueilli trois autres administrateurs en 2013-2014 : Glenn Feltham et Colin Clark, deux représentants du secteur privé, ainsi que Gail Greenwood, représentante du CCPT. En juin 2013, le Conseil a également offert ses meilleurs vœux à Dan Boyd, président sortant du CCPT et membre du Conseil.

Coopération en matière de réglementation
Développer la confiance
Collaboration nationale
 Partenaires mondiaux
 Faciliter le commerce
 Santé et sécurité
 Croissance économique
Accréditation
Exercer un leadership

Les membres du conseil d'administration du CCN

(au 31 mars 2014)

Claude Bédard

Président d'Euclid Admixture Canada Inc.

Vice-président aux comptes majeurs à la Euclid Chemical Company de Cleveland, Ohio

Colin Clark

Chef de la direction d'ingénierie du Groupe énergie renouvelable Brookfield

G. Rae Dulmage

Représentant du Comité consultatif des organismes d'élaboration de normes

Directeur, Service des normes, Relations gouvernementales et réglementation, Normes ULC

David Fardy

Directeur général, Protrans Personnel Services Inc.

Glenn Feltham

Président-directeur général du Northern Alberta Institute of Technology (NAIT)

Suzanne Gignac

Directrice nationale de la division de l'Assurance, Ernst & Young s.r.l.

Gail Greenwood

Vice-présidente du Comité consultatif des provinces et territoires

Directrice des politiques commerciales, Direction des initiatives commerciales, ministère du Commerce international de la Colombie-Britannique

Kathy Milsom

Présidente

Administratrice d'entreprises

Richard Raymond

Secteur de la fabrication et de la distribution de produits en acier

Steven Reynolds

Directeur de la recherche et du développement The Peelle Company Ltd.

W.A. Sam Shaw

Vice-président, Formation, Manning School of Practical Politics

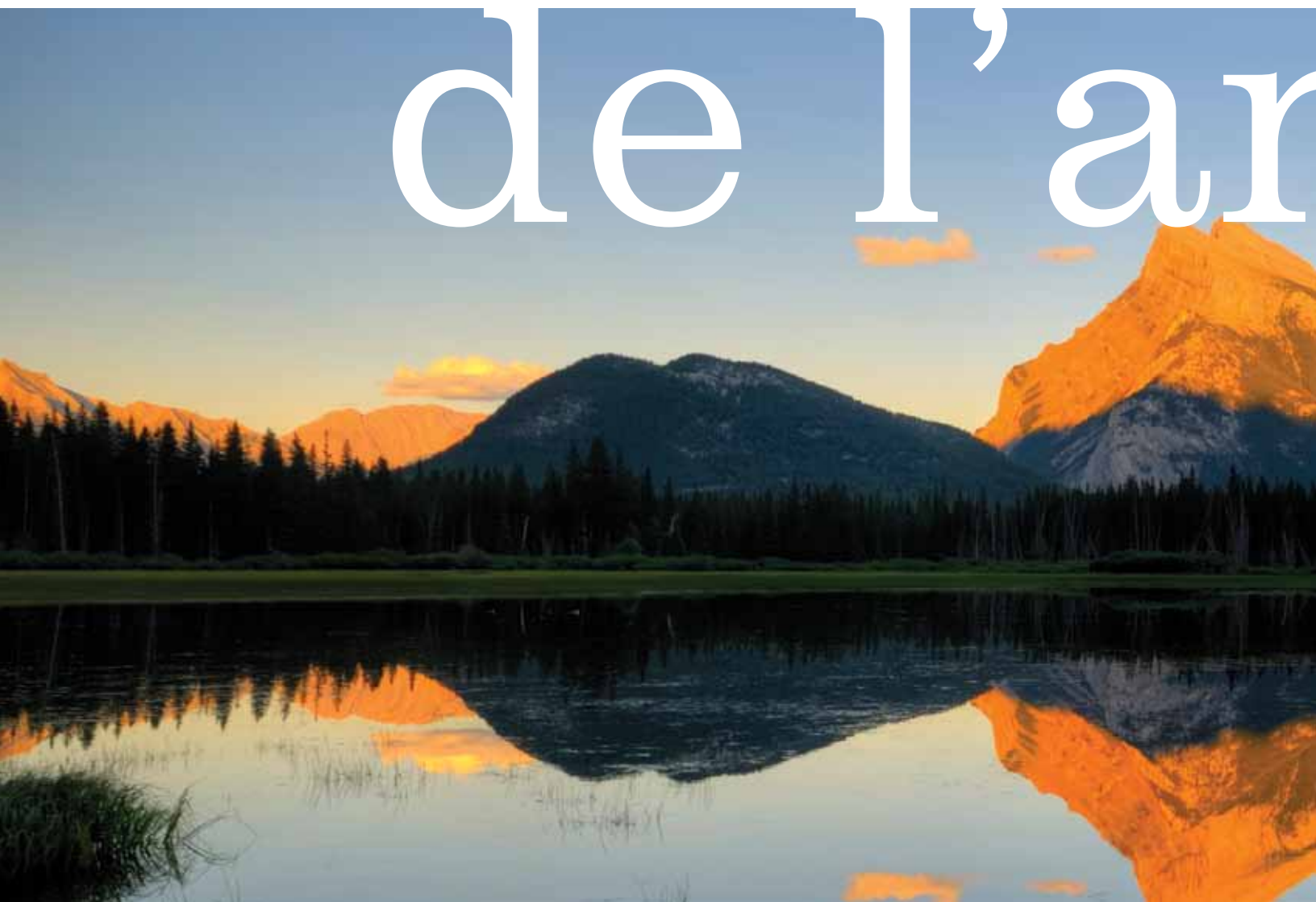
David Wigmore

Président du Comité consultatif des provinces et territoires

Directeur, Division de la sécurité technique, Ministère du Travail et de l'Éducation postsecondaire de la Nouvelle-Écosse



Faits marqu岸 de l'air



nts

année

Au cours de l'exercice 2013-2014, le CCN a participé à diverses activités d'investissement, de développement et d'innovation stratégiques, afin de favoriser la compétitivité du Canada et le bien-être de sa population.



Renforcer le réseau de normalisation du Canada

Le réseau de normalisation du Canada comprend des personnes et des organismes qui participent à l'élaboration, à la promotion et à la mise en œuvre des normes, ainsi qu'aux activités et aux services connexes d'évaluation de la conformité. Le principal mandat du CCN est de veiller à ce que le réseau soit intègre, solide et efficace de façon à améliorer la qualité de vie de la population canadienne.

Durant l'exercice 2013-2014, le CCN a beaucoup progressé dans ses relations avec les ministères et organismes fédéraux principalement concernés en les aidant à mieux comprendre l'importance des normes et de l'accréditation, de même qu'en leur expliquant comment la normalisation peut soutenir les objectifs du gouvernement fédéral en matière de politiques et de réglementation.

Le CCN a également resserré sa collaboration avec les secteurs prioritaires de l'industrie canadienne, comme ceux du pétrole et du gaz, de l'énergie, ainsi que de la plomberie et du chauffage, pour les aider à déterminer les normes et la certification requises dans ces secteurs. De plus, le CCN s'est employé à réduire au minimum les doubles emplois dans les normes et dans les travaux des intervenants de la normalisation canadienne afin de renforcer encore plus le réseau.

Accréditation d'un nouvel organisme pour apporter aux Canadiens des solutions de normalisation supplémentaires

En décembre 2013, le CCN a accrédité l'AHRI, une entreprise d'Arlington, en Virginie, pour qu'elle élabore des NNC, multipliant ainsi au Canada les solutions de normalisation mises à la disposition des administrations publiques, de l'industrie et de la population canadienne. L'accréditation de l'AHRI constitue une nouvelle étape vers l'harmonisation des normes et des exigences de certification en Amérique du Nord.

« L'accréditation de l'AHRI en tant qu'organisme d'élaboration de normes canadien est un objectif poursuivi de longue date par notre association qui compte plus de 300 membres fabricants, dont beaucoup fournissent des produits et des équipements à des clients canadiens. Cette accréditation nous aide aussi à atteindre notre objectif ultime qui est d'harmoniser totalement les normes et la certification dans l'ensemble de l'Amérique du Nord. »

Stephen Yurek, président-directeur général de l'AHRI

Mettre de l'avant des solutions de normalisation

Le CCN propose un large éventail de solutions de normalisation novatrices pour répondre aux besoins et aux priorités de ses intervenants. Il offre notamment des conseils sur les politiques commerciales, et une expertise, des connaissances et des avis dans le domaine de l'élaboration de normes et de l'accréditation, aux administrations publiques, à l'industrie et aux groupes de consommateurs.

Tout au long de l'exercice 2013-2014, le CCN a collaboré avec l'administration fédérale pour résoudre le problème posé par 46 normes mentionnées dans la réglementation, qui ont été jugées essentielles à l'atteinte des objectifs réglementaires. Le CCN a réservé des fonds pour 29 de ces normes, qui doivent être mises à jour et seront mises à la disposition des secteurs public et privé du Canada.

Un premier inventaire des normes a été dressé pour la Nouvelle-Écosse en s'inspirant du modèle que le CCN a créé pour l'administration fédérale et de l'outil web spécialement conçu pour lui permettre de surveiller les normes mentionnées dans les règlements. D'autres provinces canadiennes se sont montrées intéressées par un tel inventaire.

Financement de la mise à jour de normes cruciales mentionnées dans la réglementation



Les normes relatives au stockage de produits pétroliers sont mises à jour dans le cadre d'une initiative de financement du CCN.

Pour protéger la santé et la sécurité de la population canadienne et soutenir l'économie du pays, les normes doivent être régulièrement révisées et mises à jour. Ceci est d'autant plus vrai lorsqu'une norme est mentionnée dans un règlement.

En août 2013, le CCN a commencé à financer la révision et la mise à jour des normes techniques cruciales que les ministères concernés considèrent comme figurant au premier rang des priorités et étant les plus pertinentes pour les Canadiens. Cette initiative appuie le Plan d'action économique du Canada, grâce auquel le CCN a obtenu des fonds fédéraux pour actualiser les normes.

Deux nouvelles normes pour les infrastructures du Nord du Canada

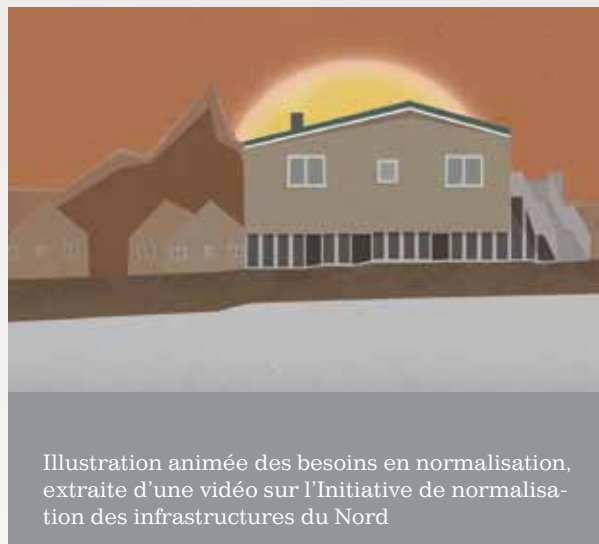


Illustration animée des besoins en normalisation, extraite d'une vidéo sur l'Initiative de normalisation des infrastructures du Nord

Les conditions climatiques changent dans le Nord canadien et l'on prévoit qu'elles s'aggraveront à l'avenir, ce qui rendra les infrastructures vulnérables et à risque. En intégrant la dimension climatique dans les plans de conception, de construction et d'entretien des infrastructures, les normes peuvent contribuer à atténuer les effets de ces changements.

Au cours de la dernière année, deux normes portant sur ce sujet ont été mises en ligne aux fins d'examen par le public. Leur but est de préserver l'intégrité structurale du sol sur lequel certains édifices sont construits et de minimiser les effets de la dégradation du pergélisol sur les bâtiments existants.

Ces normes sont élaborées dans le cadre de l'Initiative de normalisation des infrastructures du Nord du CCN, avec l'appui d'Affaires autochtones et Développement du Nord Canada et le financement du Programme de la qualité de l'air du gouvernement du Canada.

Ziad Saad

*Vice-président, Sécurité et durabilité,
Association canadienne de pipelines
d'énergie (CEPA)*

Contribution à la normalisation :

La CEPA représente les sociétés d'exploitation canadiennes qui gèrent environ 115 000 kilomètres de pipelines. Ces sociétés travaillent avec 11 normes clés publiées par le Groupe CSA.



« La CEPA est une grande fervente des normes. Elles protègent nos collectivités en veillant à ce que tout le monde suive le même ensemble de bonnes pratiques. La cohérence, par exemple, est une question très importante lorsque les pipelines traversent des frontières provinciales. Sans normes en vigueur, nous aurions un gros problème et nous ferions face à un défi permanent, car les exigences seraient différentes d'une province à l'autre.

La CEPA a contribué activement à l'élaboration de normes dans le secteur canadien du pétrole et du gaz. Dans une approche cohérente d'élaboration de normes, tous les plus grands cerveaux du pays se concentrent sur la recherche de bonnes solutions.

Les normes facilitent le commerce et les affaires : si une organisation connaît les règles de base en matière de gestion de la qualité, elle sait comment gérer et limiter le risque lié à l'augmentation des coûts ou des déchets. Adhérer à des normes est aussi un moyen efficace de faire preuve de diligence et de démontrer que vous prêtez attention au travail que vous faites.

Nous attachons beaucoup d'importance aux activités du Conseil canadien des normes, qui réunit différents points de vue et veille à mettre à la disposition du gouvernement et de l'industrie les solutions les meilleures. »

Solutions proposées au secteur du pétrole et du gaz concernant la mobilité de la main-d'œuvre, la santé et la sécurité et la technologie



Le pétrole et le gaz naturel constituent deux des principales sources d'énergie du Canada et sont des moteurs importants de l'économie du pays. En décembre 2013, le CCN a présenté son rapport intitulé *Solutions de normalisation proposées pour promouvoir les priorités du secteur pétrolier et gazier* au 12^e symposium annuel sur les sables bitumineux, à Calgary, en Alberta.

Le rapport présente des solutions liées à la normalisation pour répondre aux défis et aux priorités du secteur pétrolier et gazier du Canada, notamment les obstacles à la mobilité de la main-d'œuvre, les disparités entre les normes nationales sur la santé et la sécurité au travail et l'approvisionnement continu en composantes entrant dans la fabrication de pipelines et la sécurité de ces dernières.



Le CCN et le Conseil canadien de la sécurité du levage et du montage face aux défis de l'industrie



Les grutiers et les opérateurs d'appareils de montage du Canada se trouvent devant un défi de taille : la divergence dans les normes relatives à l'équipement. En février 2014, le CCN a annoncé qu'il dirigerait un nouveau projet qui évaluera ce problème. L'organisme travaillera en étroite collaboration avec le Conseil canadien de la sécurité du levage et du montage pour harmoniser les normes au Canada afin d'améliorer la sécurité, réduire les coûts de conformité et stimuler la mobilité des travailleurs et des employeurs canadiens.

Ce projet sert de tremplin au réseau de normalisation du Canada en lui offrant une occasion unique de redoubler les efforts visant la cohérence et l'harmonisation des normes tant au Canada qu'entre le Canada et les États-Unis.

Maximiser les retombées positives des normes et de l'accréditation

Les normes et les pratiques harmonisées d'évaluation de la conformité contribuent à maximiser les retombées positives des normes et de l'accréditation en assurant la compatibilité des produits et services. Le CCN joue un rôle stratégique dans le maintien de la compétitivité du Canada en assumant des postes de direction au sein de comités de normalisation et d'évaluation de la conformité de l'ISO et de la IEC. Cette dernière année, le CCN a tiré parti des changements apportés aux politiques pour accroître l'influence du Canada et sa participation stratégique aux comités internationaux.

Les postes de gouvernance occupés par des Canadiens permettent au pays de participer au plus haut niveau décisionnel de l'ISO et de modeler les décisions stratégiques d'une grande importance pour les citoyens du pays.

En appui direct aux priorités commerciales du gouvernement du Canada, le CCN continue de collaborer avec les organismes de normalisation des pays dans lesquels le Canada a un intérêt commercial. Grâce aux protocoles d'entente conclus avec d'autres organismes de normalisation, notamment en Mongolie, en Chine et en Corée du Sud, le CCN tire parti des liens qu'il a créés pour élargir les débouchés commerciaux. Ce faisant, le CCN facilite l'accès au marché pour les entreprises canadiennes.

Renouvellement du protocole d'entente avec la Mongolie pour améliorer l'accès aux marchés et le commerce bilatéral



En septembre 2013, le CCN a renouvelé son protocole d'entente avec la Mongolian Agency for Standardization and Metrology (MASM), l'organisme national responsable de la normalisation en Mongolie. En vertu de cette entente de coopération, le Canada continuera d'aider la Mongolie à développer son infrastructure de normalisation. Le CCN et la MASM continueront de repérer d'autres secteurs de normalisation d'intérêt mutuel afin de faciliter les échanges commerciaux bilatéraux entre ces deux pays et d'améliorer l'accès aux marchés pour l'industrie canadienne et mongole.

Le protocole d'entente avec la Mongolie est particulièrement important, car le Canada est le deuxième investisseur en Mongolie derrière la Chine.

Le CCN nomme le nouveau président du CNCA/IEC



Le directeur général du CCN, John Walter (à gauche) a nommé Jacques Régis (à droite) au poste de président du CNCA/IEC pour un mandat de deux ans qui a débuté le 14 mars 2014. M. Régis jouera un rôle clé dans la supervision de la gouvernance et de l'orientation générales du CNCA/IEC. De plus, on s'attend à ce que la nomination de M. Régis continue de renforcer la place de leader mondial qu'occupe le Canada dans le domaine de la normalisation. M. Régis travaillera en étroite collaboration avec la vice-présidente aux Normes et aux relations internationales du CCN, Sylvie Lafontaine (au centre), qui coordonne la participation du Canada aux activités de normalisation de la IEC, notamment celles de son comité national.

« Dans le marché mondial actuel, le besoin de limiter les risques liés à la sécurité des produits ne cesse d'augmenter, et les pratiques exemplaires présentées dans la norme ISO 10377 seront utiles aux fournisseurs et aux détaillants de toutes tailles — en particulier aux petites et moyennes entreprises. »

Rob Steele, secrétaire général de l'ISO

Andy Dabydeen

Ex-président du Comité canadien parallèle du PC 243 et gestionnaire, Stratégie de bonne gestion de produits et gouvernance, Canadian Tire

Son rôle dans le domaine de la normalisation :

A participé en tant que représentant de l'industrie à l'élaboration d'ISO 10377, *Sécurité des produits de consommation – Lignes directrices pour les fournisseurs.*

« **Chaque fournisseur qui touche un produit introduit un niveau de risque pour la sécurité. Mise en œuvre, cette norme sera utile à l'industrie en ce sens qu'elle garantira la prise en compte des préoccupations entourant la sécurité des produits dans les différents processus d'un bout à l'autre de la chaîne d'approvisionnement.** »



« Cette nouvelle norme internationale (ISO 10377) devrait aider les PME à comprendre ce qu'elles doivent faire pour évaluer les risques associés aux produits de consommation et les éliminer. »

Elizabeth Nielsen, Ph.D, présidente du PC 243

Le Canada accueille un atelier pour promouvoir la formation de leaders dans le domaine de l'élaboration de normes internationales

Le CCN a eu le plaisir de recevoir des experts du monde entier en accueillant la première séance de formation jamais organisée par l'ISO à destination des présidents et animateurs internationaux. Le thème de cet atelier portait sur l'amélioration de l'efficacité des rencontres consacrées à l'élaboration des normes internationales. Cette activité a constitué une excellente opportunité pour le CCN de nouer des relations avec les experts des comités de normalisation internationale et de leur fournir une formation pour un leadership efficace.

Un certain nombre de leaders canadiens du milieu de la normalisation ont assisté à cette formation. Les participants ont acquis de précieuses connaissances et compétences pour enrichir davantage leurs propres compétences et capacités et pour les aider à devenir les leaders de demain lors des rencontres internationales de l'ISO et de la IEC. Il est indispensable d'aider les experts techniques canadiens à acquérir les connaissances et les compétences dont ils ont besoin pour exceller à l'échelle nationale, régionale et internationale.

« En s'appuyant sur des résultats d'analyse crédibles, les sociétés minières — y compris celles qui font affaire avec les laboratoires accrédités par le CCN — sont mieux à même de gérer les relations avec les investisseurs et de gagner la confiance du public à l'égard de leurs valeurs minières. Les laboratoires accrédités par le CCN, de même que leurs clients, obtiennent une avance sur la concurrence en démontrant leur respect de normes et de guides reconnus à l'échelle nationale et internationale. »

Chantal Guay, vice-présidente aux Services d'accréditation du CCN

Révision du programme des Prix du CCN pour une meilleure reconnaissance des contributeurs à la normalisation canadienne



En 2013-2014, le CCN a lancé deux nouveaux prix pour une meilleure reconnaissance des contributeurs à la normalisation canadienne. Le Prix Hugh-Krentz, du nom d'un ancien président du CCN, est décerné à une personne en reconnaissance de ses services exemplaires dans le domaine de la normalisation. Le Prix de leadership du CCN décerné à un jeune professionnel est attribué à un participant engagé et actif du réseau canadien de normalisation qui a moins de 40 ans. Les Prix 2014 du CCN seront remis au cours d'une cérémonie spéciale tenue en marge de la Journée mondiale de la normalisation célébrée par le CCN à la mi-octobre 2014, à Ottawa, en Ontario.

Accréditation de Santé Canada selon une norme relative aux laboratoires reconnue à l'échelle internationale

En mai 2013, le CCN a accrédité deux groupes de Santé Canada selon ISO/IEC 17025 – *Exigences générales concernant la compétence des laboratoires d'étalonnages et d'essais*. Cette accréditation reconnue à l'échelle internationale atteste que ces groupes ont les compétences requises pour appliquer certaines méthodes d'essais cruciales et spécifiques qui contribuent grandement à la santé et à la sécurité des Canadiens.

Les deux groupes en question sont la Direction des produits biologiques et des thérapies génétiques de la Direction générale des produits de santé et des aliments, et la Division de la recherche sur les aliments du Bureau d'innocuité des produits chimiques de Santé Canada.

Signature d'une entente de distribution pour faciliter l'accès aux normes par les Canadiens

Pour élargir l'accès aux normes au Canada, le CCN a signé une entente avec le Groupe CSA en novembre 2013 accordant à la CSA des droits non exclusifs de distribution des normes de l'ISO et de la IEC. Cette entente permet au Groupe CSA d'offrir aux fabricants et aux ingénieurs électriciens, électroniciens et techniques du Canada un nouveau point d'accès convivial à une information normative cruciale. Les normes de l'ISO et de la IEC sont indissociables des efforts réalisés pour encourager la mise au point et l'utilisation sans danger de technologies qui sont essentielles au maintien de l'avantage concurrentiel du Canada et au bien-être collectif de la population canadienne.

Jane Weitzel

Experte en analyse minérale, évaluatrice de l'accréditation des laboratoires et consultante à plein temps

Son rôle dans le domaine de la normalisation :

Experte en accréditation des laboratoires, ISO/IEC 17025 et incertitude de mesure

« **Un des avantages tangibles de l'accréditation, ce sont les importantes économies que les laboratoires peuvent accumuler.** Je connais un laboratoire qui a économisé des centaines de milliers de dollars en utilisant l'incertitude de mesure cible pour estimer l'incertitude de ses résultats d'analyse et évaluer sa conformité par rapport aux exigences d'accréditation. Le laboratoire a alors découvert qu'il pouvait réduire ses activités d'essais.

L'accréditation des laboratoires selon ISO/IEC 17025 et le CAN-P-1579 veille à ce que l'incertitude estimée par les analystes soit complète et réponde aux exigences de la norme internationale. »



FIGURE 5 : SERVICES D'ACCRÉDITATION DU CCN
 Nombre de clients des Services d'accréditation du CCN – répartition par domaine de programme

Domaine de programme	2012-2013	2013-2014
Laboratoires :		
- médicaux	0	3
- généraux	229	232
- partenaires du CCN	125	99
Reconnaissance du respect des Bonnes pratiques de laboratoire (BPL) – (OCDE)	41	42
Organismes de certification de produits (<i>Guide ISO/IEC 65</i>)	37	39
Organismes de certification de systèmes de management (<i>ISO/IEC 17021</i>)	23	23
Organismes de certification du personnel (<i>ISO/IEC 17024</i>)	6	6
Organismes d'inspection (<i>ISO/IEC 17020</i>)	17	19
Organismes de vérification des déclarations de GES (<i>ISO 14065</i>)	6	6
Organismes d'élaboration de normes (OEN)	6	7
Nombre total de clients des Services d'accréditation	490	476

« En offrant un point d'accès à ces importants documents de l'ISO et de la IEC sur notre site web, nous démontrons notre engagement constant à l'égard des activités d'élaboration de normes internationales et les appuyons. Nous croyons que les ingénieurs, les fabricants et autres intervenants canadiens bénéficieront grandement d'un point d'accès supplémentaire à ces précieuses publications. »

Bonnie Rose, présidente, Normes, Groupe CSA

L'importance de l'accréditation soulignée par les chefs d'entreprise lors de la Journée mondiale de l'accréditation



Stuart Beck, directeur de la certification chez Nemko Canada Inc., a été le conférencier d'honneur à la Journée mondiale de l'accréditation 2013 du CCN. Il a expliqué à l'auditoire : « Nous évoluons vers une normalisation commune [à l'échelle mondiale], ce qui aide les fabricants [à se tailler une place sur le marché] ».

À l'occasion de la Journée mondiale de l'accréditation 2013, des présentations ont été données par des chefs d'entreprise qui ont souligné l'importance de l'accréditation et de l'harmonisation des normes. Un discours-programme très intéressant et une table ronde avec modérateur ont permis de rappeler à l'auditoire que les normes favorisent une lutte à armes égales (idéale sur les marchés fortement réglementés); les prix à la consommation s'en trouvent ainsi diminués.

Doug Thorn

*Spécialiste principal en promotion,
Honeywell*

Son rôle dans le domaine de la normalisation :

En tant que multinationale multidivisionnelle, Honeywell fabrique une large gamme de produits, dont des thermostats, des ventilateurs et des systèmes d'alarme résidentiels, ainsi que des moteurs d'avion. Ainsi, la certification de ses produits passe par de nombreux organismes de certification différents.

●
« Honeywell cherche constamment à développer de nouvelles technologies et à les appliquer sur les nombreux marchés où il est possible de les exploiter. »

*On ne peut concevoir un produit si on ne connaît pas les normes actuelles [qui le régissent]. L'accréditation d'un grand nombre de laboratoires stimule la concurrence. **Bon nombre des organismes qui certifient les produits d'Honeywell sont accrédités par le CCN. »***



Alden Rattew

*Président-directeur général,
Canica Design Inc.*

Son rôle dans le domaine de la normalisation :

La certification accordée à Canica Design Inc. par un organisme titulaire d'une accréditation du CCN a aidé l'entreprise à vendre ses produits chirurgicaux novateurs à l'échelle mondiale. Depuis sa création, cette entreprise de huit personnes est certifiée, entre autres, selon la norme ISO 9001:2008, *Systèmes de management de la qualité – Exigences*, et la norme ISO 13485:2003, *Dispositifs médicaux – Systèmes de management de la qualité – Exigences à des fins réglementaires*.

●
« Pour notre entreprise, la certification contribue réellement à éliminer des obstacles commerciaux et nous a certainement ouvert des portes dans la plupart des pays que nous avons ciblés. Je crois que la certification selon des normes reconnues à l'échelle internationale est importante. »

Il ne s'agit plus seulement d'assurer l'uniformité, mais aussi d'intégrer l'amélioration continue dans les processus et les produits de l'entreprise. »



Alden Rattew présente ici le système novateur de fermeture de la paroi abdominale ABRA®.

L'importance de la normalisation soulignée par les experts médicaux lors de la Journée mondiale de la normalisation



Le Dr Michael Noble, président du Bureau du Programme de management de la qualité des laboratoires de l'Université de la Colombie-Britannique et modérateur de la table ronde organisée par le CCN à l'occasion de la Journée mondiale de la normalisation, s'est adressé à près de 100 personnes.

La Journée mondiale de la normalisation 2013 a porté sur l'importante influence qu'ont les normes internationales sur la santé et la sécurité des Canadiens en garantissant la qualité des résultats de laboratoires et en facilitant le commerce international. Lors de cette activité organisée le 16 octobre 2013 en marge du colloque sur la gestion de la qualité pour la médecine de laboratoire de l'Université de la Colombie-Britannique, des exposés ont été présentés par des experts médicaux et des représentants de l'industrie de partout au Canada.

Le Dr Mike Moss

Directeur du service médical, LifeLabs BC

Son rôle dans le domaine de la normalisation :

Le Dr Moss s'intéresse depuis longtemps à l'écotoxicologie et a élaboré les critères de santé humaine sur lesquels sont fondées plusieurs normes canadiennes sur l'eau potable.



« La mise en œuvre d'ISO 15189 nous a amenés à examiner attentivement chacun de nos processus de laboratoire, et cette démarche rigoureuse a sans conteste réduit les variations et amélioré la qualité de nos résultats d'analyse. »



Rob Steele

Secrétaire général de l'ISO

Son rôle dans le domaine de la normalisation :

Secrétaire général de l'ISO, le plus important producteur mondial de Normes internationales volontaires

« **Les changements positifs seront le thème cette année de la Journée mondiale de la normalisation**, thème que nous avons choisi, car nous voulions souligner comment les Normes internationales peuvent influencer le cours des choses, nous aider à progresser et à changer pour le mieux. Par exemple, en prévoyant des bonnes pratiques et en évitant de réinventer la roue internationale (si j'ose dire), nous pouvons contribuer à la croissance économique des pays développés et en voie de développement. Nous pouvons aider tout le monde à progresser.

Les normes ont aussi un rôle principal à jouer dans la reprise économique dans de nombreuses parties du globe en aidant les pays à mieux mener leurs activités commerciales et à recouvrer leur compétitivité économique. Cependant, bien sûr, cette croissance doit être durable. **Or, les normes constituent un outil utile pour réduire l'empreinte énergétique et environnementale, pour contribuer à sensibiliser le monde [à ce besoin] et pour garantir que nos actions d'aujourd'hui n'ont pas un effet négatif sur le monde de demain. »**



Stimuler l'efficacité opérationnelle et la productivité du CCN

Le CCN s'attend à réaliser 400 000 \$ d'économies durables en 2014-2015 grâce aux initiatives que l'organisme a mises en œuvre lors du dernier exercice.

Au cours de l'exercice 2013-2014, le CCN s'est attaché à conforter son efficacité opérationnelle et sa productivité en progressant dans la modernisation de sa GI/TI et en consolidant son SMQ. La mise à niveau de la GI/TI du CCN dotera l'organisme d'une plus grande flexibilité pour faire face à sa croissance commerciale et lui permettra d'étendre ses relations avec les clients et les autres intervenants clés. À travers la modernisation de son SMQ, le CCN s'est appliqué à réduire les coûts, à simplifier les processus d'approvisionnement, à améliorer le suivi du rendement et, d'une manière générale, à maximiser les efficacités, dans la mesure du possible.

Améliorer la prestation de services

Dans une optique d'amélioration de la prestation de services, les Services d'accréditation du CCN ont fait l'objet d'une réorganisation lors du dernier exercice qui a vu la création d'un groupe de services aux clients, qui sert de point de contact unique pour tous les besoins relatifs à l'accréditation, ainsi que d'un groupe de services techniques chargé de la supervision des travaux d'évaluation. L'objectif de ces changements est de garantir une uniformité dans la prestation de services entre les programmes et ce pour tous les services.

Lancement d'un système pour réduire les cas de doubles emplois dans les normes et les travaux de normalisation

Après avoir mené des consultations auprès des intervenants, qui ont révélé que les cas de doubles emplois potentiels dans les normes et les travaux de normalisation représentaient un enjeu de plus en plus important, le CCN a mis sur pied et lancé un système de rapports centralisé et transparent pour les nouveaux travaux d'élaboration de normes, les travaux en cours, ainsi que l'inventaire complet

des NNC et des normes consensuelles accréditées par le CCN. Ce système de rapports en ligne, accessible via le site web du CCN, comprend un mécanisme de règlement des différends qui permet au CCN de résoudre des conflits lorsqu'une norme en particulier en cours d'élaboration semble faire double emploi avec une autre.

Programme sur l'excellence du leadership

Le CCN est un organisme de taille modeste axé sur le savoir dont les programmes et services nécessitent un effectif composé à la fois de postes techniques et de postes axés sur les connaissances. Lors du dernier exercice, le CCN a lancé un programme sur l'excellence du leadership pour stimuler la culture d'entreprise et appuyer les changements à long terme et durables au sein de l'organisme. L'objectif de ce programme est d'améliorer les compétences de leader de la direction et du personnel du CCN.

Valeurs et éthique

En 2013-2014, le CCN a créé et déployé ses valeurs, ses normes d'éthique et son code de conduite qui reconnaît l'importance d'accomplir la mission du CCN conformément à des valeurs fondamentales qui intègrent le respect, l'intégrité et le professionnalisme.

L'ancienneté récompensée



John Walter (à droite), directeur général du CCN, remet un certificat à Darryl Kingston, gestionnaire, Relations internationales et régionales, en reconnaissance de ses 15 années de bons et loyaux services au CCN. La remise des certificats d'ancienneté s'est tenue durant l'assemblée du personnel du CCN le 5 mars 2014.

« Les valeurs fondamentales du CCN ont été développées pour encourager des comportements positifs dans les relations entre employés ainsi qu'avec nos collaborateurs, nos clients et nos intervenants. Nous tenons à continuellement améliorer et renforcer notre réputation en tant qu'organisme qui vise l'excellence et le professionnalisme dans son travail et à assurer l'exercice de nos responsabilités fondamentales et le respect de nos obligations de reddition de compte en tant que société d'État. »

Sandra Watson, vice-présidente,
Stratégie et communications générales,
et secrétaire générale



Résultats financiers

En 2013-2014, le total des recettes du Conseil canadien des normes (CCN) — autres que le financement public — s'est élevé à 8,9 M\$, soit 3 pour cent de moins que les 9,2 M\$ comptabilisés en 2012-2013. Cette baisse par rapport à l'exercice précédent est principalement attribuable aux diminutions suivantes : droits des Services d'accréditation (178 k\$), Services consultatifs (102 k\$) et Redevances de la vente de normes (22 k\$).

Les produits de 6,6 M\$ tirés des droits des Services d'accréditation ont diminué de 3 pour cent par rapport aux 6,8 M\$ comptabilisés en 2012-2013. Cette baisse concerne la division de l'Accréditation des organismes de certification (195 k\$ de moins sur douze mois) et s'explique par la non-réalisation d'un certain nombre d'évaluations qui étaient planifiées. Ce retard est imputable à un accès limité à des ressources internes techniques et à la difficulté d'employer des experts externes, ce qui a conduit au report des évaluations au trimestre suivant (1^{er} trimestre de 2014-2015).

Les ententes de services consultatifs ont engendré des recettes totalisant 659 k\$, montant inférieur (de 102 k\$, soit 13 pour cent) à celles de 761 k\$ de l'exercice précédent. Une baisse des activités dans le cadre du Programme d'assistance technique liée au commerce Canada-Amériques (ATCCA) compte pour 165 k\$ de la variation d'une année sur l'autre. Cette baisse a été

partiellement compensée par une croissance (44 k\$) des activités liées à l'élaboration de feuilles de route résultant principalement d'un contrat avec Santé Canada, qui entre dans le solde de la variation observée par rapport à l'exercice précédent.

Les redevances tirées de la vente des normes se montent à 867 k\$, montant inférieur de 22 k\$ ou 2 pour cent par rapport aux recettes de 889 k\$ de l'année précédente en raison principalement d'une baisse du volume des ventes. Pour compenser, le CCN continue de s'adjoindre de nouveaux distributeurs non exclusifs des normes ISO et IEC au Canada et a récemment élargi le champ de son programme Accès aux normes en signant une entente avec IHS, un distributeur de normes, afin de satisfaire aux obligations découlant des nouvelles règles de l'ISO relatives à la diffusion des normes dans les établissements d'enseignement postsecondaire.

Les recettes provenant d'autres sources se sont élevées à 380 k\$, montant comparable aux 396 k\$ de 2012-2013. Ces recettes englobent les fonds reçus du parrainage des frais de déplacement des délégués, de l'hébergement web d'un système de gestion des documents (SiteScape) et des produits d'intérêts et autres remboursements.

Les charges comptabilisées en 2013-2014 sont de 19,7 M\$, en hausse de 2,1 M\$ par rapport aux charges de 17,6 M\$ enregistrées l'exercice dernier. Cette croissance sur douze mois s'explique surtout par les augmentations suivantes : salaires et avantages sociaux (1,5 M\$) et honoraires professionnels, y compris l'aide financière accordée aux délégués pour leurs déplacements (875 k\$).

- Les charges liées aux salaires et avantages sociaux ont augmenté de 1,5 M\$ par rapport à l'exercice dernier pour les raisons suivantes : des postes vacants ont été dotés et des postes ont été créés pour donner suite aux initiatives stratégiques (774 k\$ pour une moyenne de 6 postes équivalents temps plein supplémentaires); la politique de gestion du rendement du CCN a entraîné des augmentations de salaire (432 k\$); et les coûts des avantages sociaux ont augmenté (186 k\$) en raison d'augmentations des prestations de retraite annuelles et des ajustements apportés à la tarification selon l'utilisation des avantages sociaux du CCN.
- Les honoraires professionnels, y compris les frais de déplacement des délégués, ont augmenté de 875 k\$ depuis un an en raison des dépenses entraînées par les initiatives stratégiques, comme l'Initiative de normalisation des infrastructures du Nord (ININ) et celles d'actualisation des normes, de la modernisation de l'infrastructure de technologie de l'information du CCN et du renouvellement du système de management de la qualité (SMQ) du CCN.
- Toutes les autres charges sont inférieures de 188 k\$ à l'exercice précédent en raison principalement d'une diminution des coûts liée à une baisse sur douze mois des évaluations réalisées par les Services d'accréditation.

Le financement public net de 8,1 M\$ en 2013-2014 est inférieur de 2,2 M\$ aux 10,3 M\$ de l'exercice précédent. Cet écart s'explique par l'accord donné au CCN de reporter des crédits au prochain exercice. En raison de décalages dans les contrats et les ressources liés à ses initiatives de mise à jour des

normes, le CCN a reporté au prochain exercice 2 M\$ de ses crédits parlementaires 2013-2014 pour que le passage en charges de ces crédits coïncide avec le paiement des engagements contractuels signés. Ce report de crédit vise à reporter dans les formes les fonds prévus pour les contrats conformément aux exigences de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et du Conseil du Trésor relatives aux prélèvements sur les crédits. Le montant des fonds reportés est intégralement affecté aux contrats signés et devrait être utilisé d'ici la clôture de l'exercice 2015.

Le déficit annuel net de 2,7 M\$ en 2013-2014 est inférieur de 590 k\$ au déficit de 3,3 M\$ prévu au budget pour la même période, principalement pour les raisons suivantes :

- Un montant de 2,6 M\$ de l'écart positif par rapport au budget a été entraîné par un retard temporaire dans la comptabilisation des honoraires professionnels et un manque à gagner dans les dépenses du programme de déplacements des délégués. Le report temporaire des honoraires professionnels est surtout attribuable à l'ININ et à l'initiative du CCN de mise à jour des normes. Des engagements contractuels avaient été établis dans le cadre de ces initiatives à la fin de l'exercice, mais les dépenses qui s'y rattachent ne seront pas effectuées avant plusieurs années, lorsque les services prévus dans les contrats seront prestés.
- Un montant de 1,7 M\$ de ce même écart est imputable à un montant inférieur des crédits, qui s'explique principalement par le report de 2 M\$ au prochain exercice financier.
- Du côté des Services d'accréditation, les résultats en deçà (de 935 k\$) des prévisions s'expliquent surtout par la non-réalisation d'un plan ambitieux portant sur les droits annuels (manque à gagner de 609 k\$) et sont la résultante d'une instabilité dans les processus d'exécution opérationnels en raison d'une réorganisation de la Direction et d'une opération de renouvellement et de restructuration du processus d'accréditation, menées en parallèle.
- Toutes les autres charges étaient inférieures de 587 k\$ aux prévisions, en raison principalement des réunions et événements (157 k\$), des contraintes dans les déplacements non recouvrables (142 k\$), de l'amortissement lié à des acquisitions d'immobilisations corporelles inférieures aux prévisions (121 k\$) et des coûts de traduction (100 k\$).

Au 31 mars 2014, le montant de l'excédent cumulé s'élevait à 5,2 M\$. S'il s'agit d'une réserve conséquente pour le CCN, celle-ci est nécessaire pour couvrir les engagements contractuels liés aux initiatives de normalisation ainsi que pour la conformité à la Politique du CCN sur la suffisance du capital.

Évaluation de la gestion du risque d'entreprise

Dans le cadre de sa démarche de planification générale, le CCN détermine chaque année les risques généraux auxquels il est exposé. L'organisme applique la norme internationale ISO 31000, *Management du risque – Principes et lignes directrices* pour guider son processus de gestion des risques et veiller à avoir les bonnes stratégies d'atténuation des risques.

Un rapprochement est effectué entre les risques généraux et le rendement de l'organisme. Ces indicateurs risque/rendement font l'objet d'un suivi approfondi et d'une mise à jour en utilisant le cadre de reddition de compte sur les risques et le rendement du CCN. Ce dernier est actualisé une fois par mois pour la direction et deux fois par an pour le Comité de vérification qui le présente ensuite au conseil d'administration. Dans le cadre de son plan de gestion du risque, le CCN examine les principales incidences financières trimestrielles, et les évalue au regard des aspects qui présentent des risques constants pour l'organisme.

Pendant l'exercice 2013-2014, le CCN a continué d'évaluer les risques au regard de ses quatre priorités stratégiques en se concentrant sur les domaines clés suivants :

- mise en œuvre rigoureuse de ses initiatives stratégiques clés
- actualisation des normes mentionnées dans la réglementation pour utilisation par les administrations publiques et l'industrie
- finalisation de la restructuration des Services d'accréditation du CCN
- mise en œuvre d'une solution de GI/TI
- mise en œuvre d'un système de management de la qualité (SMQ) actualisé

Malgré des progrès considérables, le CCN a accusé du retard dans la mise en œuvre de son initiative portant sur l'actualisation des normes. En utilisant un processus de demandes de soumissions concurrentielles, l'organisme continue de passer des contrats avec des organismes d'élaboration de normes (OEN) titulaires de son accréditation pour mettre à jour une sélection de normes. En raison de certains décalages observés dans les contrats et dans l'allocation des ressources, l'organisme a demandé et a été autorisé à reporter 2 M\$ de crédits parlementaires au prochain exercice pour que l'utilisation des fonds publics coïncide avec les dépenses actuelles liées aux engagements contractuels relatifs à la mise à jour des normes. L'organisme surveille attentivement le respect des jalons définis dans les contrats qu'il a signés avec les OEN titulaires de son accréditation.

La Direction des services d'accréditation du CCN a été restructurée avec succès en vue d'améliorer ses programmes et de fournir un service plus axé sur les besoins des clients. Le CCN a continué de montrer sa détermination à utiliser plus efficacement ses ressources, à améliorer ses processus internes et à fournir un meilleur service aux clients, comme en témoigne la modernisation de son SMQ. Des étapes importantes dans la modernisation de ce système ont été franchies l'année dernière, notamment la documentation liée aux politiques et aux processus des points de service qui touchent les programmes de service à la clientèle au sein de la Direction des services d'accréditation.

La sélection d'un fournisseur vient clôturer la deuxième année du plan quadriennal de refonte de l'infrastructure de GI/TI du CCN, ce qui signifie qu'une solution intégrée de gestion opérationnelle est en cours de création pour aller de l'avant dans les domaines clés des programmes du CCN et pour aider l'organisme à mieux répondre aux besoins des clients et des intervenants. Parmi les outils de GI/TI intégrés dans cette solution figurent la gestion des documents et des enregistrements, la gestion des relations avec la clientèle, le suivi et la planification du portefeuille des projets et des activités ainsi que le flux des travaux et la collaboration.

APERÇU FINANCIER 2009-2013

Aperçu financier	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	Budget 2013-2014	Réel 2013-2014
Produits						
Services d'accréditation	5 962 067 \$	6 338 030 \$	6 455 019 \$	6 804 962 \$	7 463 800 \$	6 627 001 \$
Redevances provenant de la vente de normes	825 227	898 557	870 068	888 558	910 800	866 856
Services consultatifs	418 118	320 486	615 231	761 409	646 000	659 081
Point d'information de l'OMC/ALENA	360 620	354 135	385 710	390 293	396 000	390 171
Autres recettes	449 705	336 672	337 157	395 858	282 800	380 436
	8 015 737	8 247 880	8 663 185	9 241 080	9 699 400	8 923 545
Charges						
Services d'accréditation	4 528 941	4 266 864	4 228 137	4 742 703	4 923 400	5 016 755
Point d'information de l'OMC/ALENA	360 620	354 203	385 710	390 293	396 000	390 171
Normes et relations internationales	3 822 433	2 694 427	2 731 942	3 372 106	4 315 100	3 925 372
Politiques et relations avec les intervenants	1 858 734	1 646 032	1 773 457	2 020 861	5 883 800	3 234 955
Gestion et services administratifs	5 275 373	6 012 898	5 790 682	7 054 757	7 218 700	7 155 648
	15 846 101	14 974 424	14 909 928	17 580 720	22 737 000	19 722 901
Déficit d'exploitation	(7 830 364)	(6 726 544)	(6 246 743)	(8 339 640)	(13 037 600)	(10 799 356)
Financement public						
Crédit parlementaire	7 182 964	7 132 330	8 059 060	10 318 993	9 729 000	8 081 241
Excédent/(Déficit) annuel	(647 400) \$	405 786 \$	1 812 317 \$	1 979 353 \$	(3 308 600) \$	(2 718 115) \$



Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers

Les états financiers en annexe et tous les renseignements contenus dans le Rapport annuel relèvent de la responsabilité du Conseil canadien des normes (CCN). Les états financiers ont été préparés par la direction conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, et c'est elle qui est responsable de l'intégrité et de l'objectivité de ces états financiers. La direction est également responsable de l'ensemble des notes complémentaires et des tableaux, et elle doit veiller à ce que ces renseignements concordent, s'il y a lieu, avec ceux que contiennent les états financiers.

De plus, il revient à la direction du CCN de mettre en œuvre et de maintenir un système de contrôles internes permettant de donner l'assurance raisonnable que les données financières produites sont fiables. Ces procédures et contrôles permettent aussi de donner l'assurance raisonnable que les opérations sont effectuées conformément aux objectifs du conseil d'administration du CCN, et ce, dans les limites du mandat du Conseil tel qu'il est formulé dans la *Loi sur le Conseil canadien des normes*.

Le conseil d'administration du CCN, par le truchement de son Comité de vérification, est chargé de veiller à ce que la direction s'acquitte de ses responsabilités en ce qui a trait aux rapports financiers et au contrôle interne. Composé uniquement de membres du Conseil, le Comité de vérification se réunit chaque trimestre avec la direction pour examiner les états financiers trimestriels et une fois par année pour examiner les états financiers vérifiés et en faire rapport au conseil d'administration.

Le Bureau du vérificateur général du Canada effectue un examen indépendant des états financiers conformément aux normes canadiennes de vérification et exprime son opinion à l'égard de ceux-ci. Il jouit d'un accès total et gratuit à la direction financière du CCN et rencontre ce dernier au besoin.

Le directeur général,

Le chef de la direction financière,

Version originale signée par

Version originale signée par

John Walter
Ottawa, Canada

Ernie Briard, CPA, CA



Auditor General of Canada
Vérificateur général du Canada

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Au ministre de l'Industrie

Rapport sur les états financiers

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints du Conseil canadien des normes, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2014, et l'état des résultats, l'état de la variation des actifs financiers nets et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que

l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Opinion

À mon avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Conseil canadien des normes au 31 mars 2014, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de ses actifs financiers nets et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, je déclare qu'à mon avis les principes comptables des Normes comptables canadiennes pour le secteur public ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

De plus, à mon avis, les opérations du Conseil canadien des normes dont j'ai eu connaissance au cours de mon audit des états financiers ont été effectuées, dans tous leurs aspects significatifs, conformément à la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements, à la *Loi sur le Conseil canadien des normes* et ses règlements ainsi qu'aux règlements administratifs du Conseil canadien des normes.

Pour le vérificateur général du Canada,

Version originale signée par

Lissa Lamarche, CPA, CA
directrice principale

Le 12 juin 2014
Ottawa, Canada

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

En date du 31 mars	2014	2013
Actifs financiers		
Trésorerie et équivalents	4 413 073 \$	6 838 507 \$
Créances (note 4)	2 936 358	2 683 965
Débiteurs : Ministères et organismes du gouvernement fédéral (note 12)	457 177	415 163
Crédit parlementaire à recevoir (note 12)	270 309	57 746
	8 076 917	9 995 381
Passifs		
Créditeurs et charges à payer (note 6)	2 291 234	1 678 162
Apports reçus (note 7)	75 705	54 250
Produit reporté	1 886 273	1 905 092
	4 253 212	3 637 504
Actifs financiers nets	3 823 705	6 357 877
Actifs non financiers		
Immobilisations corporelles (au net) (note 5)	570 691	849 184
Charges payées d'avance	850 793	756 243
	1 421 484	1 605 427
Excédent cumulé	5 245 189 \$	7 963 304 \$

Incertitude relative à la mesure (note 2j)

Engagements contractuels (note 11)

Passif éventuel (note 13)

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers.

Approuvé par le conseil d'administration :

La présidente du CCN,

Le directeur général,

Version originale signée par

Version originale signée par

Kathy Milsom

John Walter

ÉTAT DES RÉSULTATS

Pour l'exercice terminé le 31 mars	Budget de 2014 (Note 15)	2014	2013
Produits d'exploitation			
Droits des Services d'accréditation	7 463 800 \$	6 627 001 \$	6 804 962 \$
Redevances provenant de la vente de normes (note 8)	910 800	866 856	888 558
Services consultatifs	646 000	659 081	761 409
Point d'information de l'OMC/ALENA	396 000	390 171	390 293
Autres produits	282 800	380 436	395 858
	9 699 400	8 923 545	9 241 080
Charges (Note 10)			
Services d'accréditation	4 923 400	5 016 755	4 742 703
Point d'information de l'OMC/ALENA	396 000	390 171	390 293
Normes et relations internationales	4 315 100	3 925 372	3 372 106
Politiques et relations avec les intervenants	5 883 800	3 234 955	2 020 861
Gestion et services administratifs	7 218 700	7 155 648	7 054 757
	22 737 000	19 722 901	17 580 720
Déficit d'exploitation	(13 037 600)	(10 799 356)	(8 339 640)
Crédit parlementaire	9 729 000	8 081 241	10 318 993
Excédent / (Déficit)	(3 308 600)	(2 718 115)	1 979 353
Excédent cumulé, début de l'exercice	7 247 000	7 963 304	5 983 951
Excédent cumulé, fin de l'exercice	3 938 400 \$	5 245 189 \$	7 963 304 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers.

ÉTAT DE LA VARIATION DES ACTIFS FINANCIERS NETS

Pour l'exercice terminé le 31 mars	Budget de 2014 (Note 15)	2014	2013
Excédent/(Déficit) total	(3 308 600) \$	(2 718 115) \$	1 979 353 \$
Acquisition d'immobilisations corporelles	(1 169 000)	(63 508)	(242 513)
Amortissement des immobilisations corporelles	475 000	342 001	323 394
Acquisition de charges payées d'avance	(1 321 000)	(1 678 592)	(1 344 690)
Utilisation de charges payées d'avance	1 300 000	1 584 042	1 340 641
Augmentation/(Diminution) des actifs financiers nets	(4 023 600)	(2 534 172)	2 056 185
Actifs financiers nets au début de l'exercice	5 597 000	6 357 877	4 301 692
Actifs financiers nets à la fin de l'exercice	1 573 400 \$	3 823 705 \$	6 357 877 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers.

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

Pour l'exercice terminé le 31 mars	2014	2013
Flux net de trésorerie provenant des activités d'exploitation :		
Excédent/(Déficit) total	(2 718 115) \$	1 979 353 \$
Ajustements pour des éléments hors trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles	342 001	323 394
Variation des charges payées d'avance	(94 550)	(4 049)
Variation des revenus reportés	(18 819)	(45 190)
Autres variations	127 557	(612 723)
Variation nette des flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	(2 361 926)	1 640 785
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement en immobilisations		
Aquisitions et dispositions d'immobilisations corporelles	(63 508)	(242 513)
Augmentation/(Diminution) nette de l'encaisse	(2 425 434)	1 398 272
Trésorerie et équivalents de trésorerie, début de l'exercice	6 838 507	5 440 235
Trésorerie et équivalents de trésorerie, fin de l'exercice	4 413 073 \$	6 838 507 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers.

Notes complémentaires

31 mars 2014

1. Pouvoirs, mandat et activités

Le Conseil canadien des normes (le Conseil) a été constitué par le Parlement en tant que société en vertu de la *Loi sur le Conseil canadien des normes* de 1970 (révisée en 2006); il est responsable de la coordination des activités de normalisation volontaire du Canada. Le Conseil est une société d'État nommée à la partie I de l'annexe III de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et, aux fins de la *Loi de l'impôt sur le revenu*, est un organisme de bienfaisance enregistré.

Le Conseil a pour mandat d'encourager la normalisation volontaire au Canada, lorsque celle-ci ne fait l'objet d'aucune mesure législative, en vue de faire progresser l'économie nationale, de contribuer au développement durable, d'améliorer la santé, la sécurité et le bien-être des travailleurs et du public, d'aider et de protéger les consommateurs, de faciliter le commerce intérieur et extérieur, et de développer la coopération internationale en matière de normalisation.

Dans la réalisation de son mandat, le Conseil s'occupe des activités suivantes :

- encourager, dans le cadre d'activités liées à la normalisation, la qualité, la performance et l'innovation technologique en ce qui touche les biens et les services canadiens;
- établir, en fonction des priorités, des stratégies et des objectifs à long terme en matière de normalisation pour faire progresser l'économie nationale, contribuer au développement durable, améliorer la santé, la sécurité et le bien-être des citoyens, et aider et protéger les consommateurs;
- accréditer les organismes qui s'occupent d'élaboration de normes et d'évaluation de la conformité;
- représenter les intérêts du Canada sur la scène internationale et régionale en siégeant à l'Organisation internationale de normalisation (ISO), à la IEC et à des organismes régionaux de normalisation;
- approuver les Normes nationales du Canada;

- fournir des conseils et une aide au gouvernement du Canada en matière de normalisation pour la négociation d'accords internationaux sur le commerce et d'accords de reconnaissance mutuelle;
- travailler en collaboration avec des organismes de normalisation internationale à l'établissement d'ententes qui facilitent le commerce;
- favoriser et encourager une meilleure compréhension des avantages des normes et des services d'accréditation et leur recours;
- servir de principale source de collecte et de diffusion de renseignements sur les activités normatives.

2. Principales conventions comptables

Un sommaire des principales conventions comptables utilisées dans les états financiers est présenté ci-après :

A) RÉFÉRENTIEL COMPTABLE

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux Normes comptables du secteur public (NCSP) établies au Canada par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public.

B) IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au prix coûtant, ce qui comprend les montants qui se rattachent directement à l'acquisition, la conception, la construction, le développement, la mise en valeur ou l'amélioration des biens. L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire fondée sur la durée de vie utile estimative des biens :

Mobilier :	5 ans
Matériel :	4 ans
Améliorations locatives :	durée du bail ou durée utile prévue (la plus courte des deux)

C) CHARGES PAYÉES D'AVANCE

Les charges payées d'avance comprennent les cotisations à verser et sont comptabilisées en charges sur les périodes auxquelles elles s'appliquent.

D) CONSTATATION DES PRODUITS — PRODUIT REPORTÉ

Les recettes des Services d'accréditation sont tirées des droits des demandes d'accréditation, des droits annuels d'accréditation et des droits d'audit et d'évaluation. Les droits des demandes d'accréditation sont constatés à titre de produits au moment où ils sont reçus. Les fonds reçus ou à recevoir en tant que portion annuelle des droits d'accréditation sont inscrits comme droits d'accréditation reportés et sont comptabilisés comme produits selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la période à laquelle s'appliquent les droits. Les fonds reçus ou à recevoir au titre des droits d'audit et d'évaluation de la conformité sont constatés comme produits au moment où les services considérés sont fournis.

Les redevances provenant des ventes de normes sont constatées comme produits au cours de la période pendant laquelle les ventes en question surviennent.

Le recouvrement des charges liées à l'entente relative à la gestion du Point d'information de l'Organisation mondiale du commerce et de l'Accord de libre-échange nord-américain (OMC/ALENA) est comptabilisé à titre de produit au moment où les charges connexes sont engagées.

Les apports versés par des tierces parties uniquement pour l'accueil de réunions ou conférences internationales sont inscrits à titre de passif sous la rubrique « Apports reçus ». Ces apports ne sont pas constatés comme produits tant que les charges correspondantes n'ont pas été engagées.

E) CHARGES

Les charges sont déclarées selon la méthode de la comptabilité d'exercice afin que le coût de l'ensemble des services rendus et des biens consommés durant l'exercice soit passé en charges.

F) CRÉDIT PARLEMENTAIRE

Le gouvernement du Canada accorde des crédits au CCN. Conformément au chapitre SP 3410, les paiements de transfert sont constatés à titre de recettes au moment où le transfert est autorisé et où les critères d'admissibilité sont remplis, sauf dans la mesure où les stipulations relatives au transfert créent une obligation répondant à la définition d'un passif.

G) PRESTATIONS DE RETRAITE

Les employés du Conseil participent au régime de retraite de la fonction publique (le « Régime »), un régime de pension contributif à prestations déterminées établi par voie législative et parrainé par le gouvernement du Canada. Les employés et le Conseil sont tenus d'y cotiser pour couvrir le coût des services rendus au cours de l'exercice. Conformément à la législation actuellement en vigueur, le Conseil n'a aucune obligation légale ou implicite de verser d'autres cotisations au titre des services passés ou de tout déficit de capitalisation du Régime. Par conséquent, les cotisations sont passées en charges dans l'exercice au cours duquel les services ont été rendus par les employés et elles représentent l'obligation totale du Conseil à l'égard des prestations de retraite.

H) RÉGIME D'AVANTAGES SOCIAUX

Le Conseil parraine par l'intermédiaire d'un tiers fournisseur un régime d'avantages sociaux qui englobe les soins de santé, les soins dentaires, l'assurance-vie et l'assurance-invalidité de longue durée. Les cotisations du Conseil sont comptabilisées au coût et sont incluses dans les charges liées aux salaires et aux avantages sociaux de l'exercice où elles sont engagées. Elles représentent l'obligation totale du Conseil à l'endroit du régime d'avantages sociaux. En vertu des dispositions en vigueur, le Conseil n'est pas tenu de verser d'autres cotisations pour tout passif non capitalisé du régime d'avantages sociaux.

I) INDEMNITÉS DE VACANCES

Les indemnités de vacances sont passées en charges au fur et à mesure que les employés en acquièrent le droit en vertu de leurs conditions d'emploi respectives. Le passif au titre des crédits de vacances non utilisés est calculé aux taux de rémunération en vigueur à la fin de l'exercice.

J) INCERTITUDE RELATIVE À LA MESURE

La préparation des états financiers conformément aux NCSP oblige la direction à faire des estimations et à formuler des hypothèses qui influent sur le montant déclaré de l'actif et du passif, sur l'information fournie à l'égard des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers, et sur les produits et les charges déclarés pendant la période visée. Les éléments qui exigent le recours à des estimations importantes sont notamment la prévision de la durée de vie utile des immobilisations corporelles, le montant de certains passifs liés aux employés ainsi que les passifs éventuels.

Les estimations sont fondées sur la meilleure information disponible au moment de la préparation des états financiers et sont révisées annuellement en fonction de l'arrivée de nouvelles données. Il existe donc dans les présents états financiers une incertitude relative à la mesure. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

3. Gestion du capital

Le Conseil est subordonné à la *Loi sur le Conseil canadien des normes* et à la *Loi sur la gestion des finances publiques* (« les Lois ») ainsi qu'à toute directive publiée en vertu des Lois. Ces lois influent sur la façon dont le Conseil gère son capital; l'un de ses objectifs est de gérer efficacement chaque année les coûts réels par rapport au budget, de veiller à avoir suffisamment de capital pour remplir son mandat et d'assurer la continuité de son exploitation.

Le Conseil conserve un montant minimal d'excédent cumulé requis pour ses opérations, qui est calculé en fonction d'un pourcentage de ses passifs à court terme. Au 31 mars 2014, 2,1 M\$ ont été mis de côté pour les activités d'exploitation. Le CCN a déterminé que ce montant minimal d'excédent cumulé lui permet d'assurer sa viabilité financière et aussi de respecter les pratiques et directives commerciales prudentes qui sont appliquées au sein d'autres organisations semblables. Le montant restant de l'excédent cumulé est mis de côté et réservé au financement de dépenses désignées d'avance.

Le Conseil n'est pas autorisé à émettre des capitaux ou des titres de créance en son propre nom afin de répondre à tout besoin en capital et n'est pas soumis à des exigences extérieures minimales en matière de capital. La gestion de son capital est approuvée chaque année par le truchement de son plan d'entreprise et de son budget d'exploitation et d'immobilisations.

4. Instruments financiers

Les instruments financiers du Conseil consistent en trésorerie et équivalents de trésorerie, créances et créditeurs et charges à payer. Pour l'exercice terminé le 31 mars 2014, le solde de 4 413 073 \$ de la trésorerie et des équivalents de trésorerie du CCN est composé de 2 022 357 \$ investis en dépôts à terme qui sont dus sur demande et 2 390 716 \$ de liquidités (le solde de la trésorerie et des équivalents de trésorerie du CCN au 31 mars 2013 de 6 838 507 \$ était composé de 2 008 710 \$ investis en dépôts à terme et de 4 829 797 \$ de liquidités). Les créances et les créditeurs surviennent dans le cours normal des activités. Ils sont tous dus sur demande. La valeur comptable de chaque instrument financier est sensiblement équivalente à sa juste valeur en raison de la courte échéance des instruments. Tous les actifs financiers et passifs financiers sont évalués au coût ou au coût après amortissement.

Dans le cours normal de ses activités, le Conseil est principalement exposé au risque de crédit et au risque d'illiquidité. Aucune évolution n'a été observée dans le niveau de risque par rapport à l'exercice précédent et dans les pratiques en matière de gestion du risque. Les paragraphes ci-après décrivent ces risques et les stratégies établies par le Conseil pour les atténuer :

RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie ne s'acquitte pas des obligations qu'elle a contractées au titre d'un instrument financier, entraînant ainsi une perte financière. L'exposition maximale du Conseil au risque de crédit se rapporte aux créances.

Dans tous les cas, le Conseil fait preuve de prudence au moment de l'opération. Un crédit est accordé aux clients conformément aux politiques établies des programmes d'accréditation et un crédit est

automatiquement accordé aux employés du Conseil pour leurs déplacements ainsi qu'aux ministères et organismes gouvernementaux, aux sociétés d'État et aux entreprises publiques. Le risque potentiel de perte lié à ces sommes à recevoir est négligeable. Le Conseil ne détient aucun bien affecté en garantie. Il n'y a aucune concentration de risques de crédit auprès d'un client en particulier.

Voici, au 31 mars, le classement par échéance des créances sur parties non apparentées (après déductions) :

	Total	Courant	30-60 jours	60-90 jours	90-120 jours	>120 jours
2014	2 936 358 \$	2 437 086 \$	51 186 \$	104 970 \$	25 807 \$	317 309 \$
2013	2 683 965 \$	2 015 666 \$	443 011 \$	71 869 \$	48 937 \$	104 482 \$

Le Conseil inscrit une provision pour créances irrécouvrables en prenant en compte l'ancienneté des créances et la probabilité de les recouvrer. Il établit aussi des provisions pour les clients pour lesquels le recouvrement des créances est douteux en s'appuyant sur l'information recueillie lors des efforts de recouvrement.

Une créance est considérée comme étant douteuse ou est radiée une fois que le Conseil a déterminé qu'il ne pourra plus la recouvrer et qu'il a obtenu les approbations voulues. Au cours de l'exercice, aucun

intérêt n'a été gagné sur des actifs douteux et aucun des comptes en souffrance n'a été renégocié. Les comptes qui ne sont ni en souffrance ni douteux ni couverts par une provision sont considérés comme étant de bonne qualité.

En date du 31 mars 2014, la provision pour créances irrécouvrables est évaluée à 39 224 \$ (31 mars 2013 – 30 238 \$). Le tableau suivant présente les changements survenus dans la provision durant l'exercice.

	31 mars 2014	31 mars 2013
Solde, début de l'exercice	30 238 \$	37 352 \$
Charges pour l'exercice	39 651	14 816
Créances irrécouvrables (radiées)	(30 665)	(21 930)
Solde, fin de l'exercice	39 224 \$	30 238 \$

RISQUE D'ILLIQUIDITÉ

Il y a risque d'illiquidité si le Conseil éprouve des difficultés à s'acquitter de ses obligations liées à des passifs financiers. Les passifs financiers du CCN ont des échéances contractuelles inférieures à 365 jours. L'objectif du Conseil est de maintenir une trésorerie et des équivalents de trésorerie suffisants pour répondre à ses besoins opérationnels en puisant dans le crédit parlementaire qui lui a été accordé et en percevant des droits rattachés aux services d'accréditation et autres services. Il gère le risque d'illiquidité au moyen d'une planification annuelle minutieuse, d'une projection des flux de trésorerie mensuels et d'un processus de facturation qui est structuré de façon à assurer un montant suffisant de liquidités entre deux périodes de facturation. En outre, le Conseil a établi des directives afin de disposer d'un fonds de roulement qui correspond

à ses besoins en liquidités pour une période de deux mois. Aucun changement n'est intervenu dans les pratiques en matière de gestion du risque d'illiquidité du CCN ni dans le niveau du risque d'illiquidité de l'organisme par rapport à l'exercice précédent. Les passifs financiers du Conseil ne sont pas exposés au risque d'illiquidité de façon substantielle.

RISQUE DU MARCHÉ

Le risque du marché survient lorsque la juste valeur des flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctue en raison de variations dans les marchés financiers. Le risque du marché comprend : le risque d'intérêt, le risque de change et d'autres risques de prix, tels que le risque sur capitaux propres. Les instruments financiers du Conseil ne sont pas exposés au risque du marché de façon substantielle.

5. Immobilisations corporelles**31 mars 2014**

	Mobilier	Matériel	Améliorations locatives	Total 2014
Coût				
Solde d'ouverture	408 619 \$	1 838 561 \$	1 023 907 \$	3 271 087 \$
Acquisitions	13 934	49 574	-	63 508
Dispositions	-	(66 830)	-	(66 830)
Solde de clôture	422 553	1 821 305	1 023 907	3 267 765
Amortissement cumulé				
Solde d'ouverture	(307 995)	(1 395 667)	(718 241)	(2 421 903)
Amortissement	(28 091)	(178 058)	(135 852)	(342 001)
Dispositions	-	66 830	-	66 830
Solde de clôture	(336 086)	(1 506 895)	(854 093)	(2 697 074)
Valeur comptable nette	86 467	314 410	169 814	570 691

Il n'y avait pas d'immobilisations corporelles en construction en date du 31 mars 2014.

31 mars 2013

	Mobilier	Matériel	Améliorations locatives	Total 2013
Coût				
Solde d'ouverture	388 495 \$	1 804 031 \$	967 741 \$	3 160 267 \$
Acquisitions	20 124	166 223	56 166	242 513
Dispositions	-	(131 693)	-	(131 693)
Solde de clôture	408 619	1 838 561	1 023 907	3 271 087
Amortissement cumulé				
Solde d'ouverture	(284 927)	(1 354 639)	(590 636)	(2 230 202)
Amortissement	(23 068)	(172 721)	(127 605)	(323 394)
Dispositions	-	131 693	-	131 693
Solde de clôture	(307 995)	(1 395 667)	(718 241)	(2 421 903)
Valeur comptable nette	100 624	442 894	305 666	849 184

Il n'y avait pas d'immobilisations corporelles en construction en date du 31 mars 2013.

6. Crédoiteurs et charges à payer

	31 mars 2014	31 mars 2013
Créditeurs et charges à payer	962 508 \$	811 533 \$
Salaires et avantages sociaux à payer	1 213 490	737 107
Indemnités de vacances à payer	111 296	106 407
Autres	3 940	23 115
	2 291 234 \$	1 678 162 \$

7. Apports reçus

Des parties non affiliées versent librement au Conseil des fonds qui ne doivent servir qu'à l'accueil au Canada de conférences et de réunions de comités techniques internationaux. Ces fonds sont inscrits à

titre de passif en tant qu'« Apports reçus » et sont comptabilisés à titre de produit au moment où les charges correspondantes sont engagées.

Les changements survenus dans le solde de ce poste sont les suivants :

	31 mars 2014	31 mars 2013
Solde, début de l'exercice	54 250 \$	22 498 \$
Plus : les apports reçus	106 553	78 900
Moins : les apports utilisés	(85 098)	(47 148)
Solde, fin de l'exercice	75 705 \$	54 250 \$

8. Redevances provenant de la vente de normes

Le 1^{er} avril 1998, le Conseil a cédé à un agent indépendant l'exécution des fonctions liées aux ventes réalisées dans son site web *StandardsStore.ca*. L'entente prévoit que soient versées au Conseil des redevances selon une entente de partage des recettes des ventes nettes.

sur une période maximale de 35 ans au taux de deux pour cent par année de services validables multiplié par la moyenne des gains des cinq meilleures années consécutives. Les prestations sont entièrement indexées afin de refléter la hausse de l'indice des prix à la consommation.

9. Prestations de retraite et avantages sociaux

Le Conseil et tous les employés admissibles versent des cotisations au Régime de retraite de la fonction publique. Les prestations de retraite s'accumulent

La responsabilité du Conseil envers le Régime est limitée à ses cotisations. Les surplus ou déficits actuariels sont enregistrés dans les états financiers du gouvernement du Canada. Voici le montant des cotisations versées au cours de l'exercice par le Conseil et les employés au Régime :

	31 mars 2014	31 mars 2013
Cotisations du Conseil	1 291 092 \$	1 034 467 \$
Cotisations des employés	673 847 \$	592 714 \$

Les taux des cotisations au Régime sont déterminés chaque année civile et sont les suivants :

	Année civile	
	2014	2013
Employés en place (avant 2014) – service courant :		
- Jusqu'au maximum des gains annuels ouvrant droit à pension (MGAP)	7,50 %	6,85 %
- Gains excédant le MGAP : 2014 – 52 500 \$ 2013 – 51 100 \$	9,80 %	9,20 %
Nouveaux employés – service courant :		
- Jusqu'au maximum des gains annuels ouvrant droit à pension (MGAP)	6,62 %	6,27 %
- Gains excédant le MGAP : 2014 – 52 500 \$ 2013 – 51 100 \$	7,89 %	7,63 %
Employeur – multiple des cotisations des employés :		
- Cotisations des employés en place pour service courant et service accompagné d'option dans le cas des employés cotisant à taux simple	1,45	1,64
- Cotisations des employés en place pour service accompagné d'option dans le cas des employés cotisant à taux double	0,23	0,32
- Cotisations des nouveaux employés pour service courant et service accompagné d'option dans le cas des employés cotisant à taux simple	1,43	1,57
- Cotisations des nouveaux employés pour service accompagné d'option dans le cas des employés cotisant à taux double	0,21	0,32
- Pour convention de retraite existante dans le cas de salaire excédant : 2014 – 155 000 \$ 2013 – 150 900 \$	7,59	8,00

Le Conseil parraine par l'intermédiaire d'un tiers fournisseur un régime d'avantages sociaux qui englobe les soins de santé, les soins dentaires, l'assurance-vie et l'assurance-invalidité de longue

durée. Pour l'exercice terminé le 31 mars 2014, le montant versé par le CCN pour les avantages sociaux des employés s'élevait à 601 479 \$ (31 mars 2013 — 489 615 \$).

10. Charges

	31 mars 2014	31 mars 2013
Salaires et avantages sociaux	11 123 793 \$	9 647 409 \$
Services professionnels et spéciaux	3 277 893	2 686 811
Déplacements	2 506 770	2 354 316
Cotisations versées à des organismes internationaux	906 231	928 068
Locaux	759 764	758 983
Amortissement des immobilisations corporelles	342 001	323 394
Charges liées aux réunions	247 415	250 742
Télécommunications et frais postaux	110 168	101 347
Assurance	94 322	74 466
Autres charges	84 590	86 416
Fournitures de bureau	68 856	106 635
Réparation et entretien	53 800	38 974
Créances irrécouvrables	39 651	14 816
Relations publiques	38 541	41 753
Location de matériel de bureau	37 765	38 559
Publications et impression	31 341	128 031
	19 722 901 \$	17 580 720 \$

11. Engagements contractuels

En juillet 2000, le Conseil a signé un bail de 15 ans pour la location des locaux qu'il occupe. À des fins d'exploitation, il a également signé des ententes de location de matériel de bureau. Le loyer annuel minimal prévu en vertu de ces baux, à l'exclusion des frais d'exploitation et de l'impôt foncier, est présenté dans le tableau ci-dessous.

De plus, le CCN a établi des contrats avec plusieurs organismes d'élaboration de normes (OEN) pour donner suite aux initiatives de normalisation. Au 31 mars 2014, de tels engagements futurs équivalant à 4 M\$ étaient en place.

	31 mars 2014				31 mars 2013
	Locaux	Matériel de bureau	Initiatives de normalisation	Total	Total
2013-2014	-	-	-	-	1 758 651 \$
2014-2015	350 845 \$	15 736 \$	3 169 877 \$	3 536 458 \$	1 342 058 \$
2015-2016	102 330 \$	4 134 \$	864 974 \$	971 438 \$	324 221 \$
2016-2017	-	419 \$	54 871 \$	55 290 \$	-
TOTAL	453 175 \$	20 289 \$	4 089 722 \$	4 563 186 \$	3 424 930 \$

12. Opérations entre apparentés

Le Conseil est lié par propriété commune à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement du Canada. Dans le cours normal de ses activités, il réalise avec ces entités des opérations qui sont mesurées d'après la valeur d'échange.

Au 31 mars 2014, le Conseil avait engagé des charges totalisant 342 082 \$ (53 508 \$ au 31 mars 2013) et enregistré des produits de 1 187 764 \$ (1 213 488 \$ au 31 mars 2013) avec des apparentés.

Au 31 mars 2014, le montant des créances sur apparentés s'élevait à 727 486 \$ (472 909 \$ au 31 mars 2013) et celui des créditeurs était de 14 350 \$ (15 804 \$ au 31 mars 2013).

13. Passifs éventuels

Le CCN a été désigné comme défendeur dans une poursuite engagée en Alberta, et la partie réclamante cherche à intenter cette action en recours collectif. Une déclaration modifiée a été déposée, mais aucune défense ne l'a encore été, et cette affaire est restée au point mort durant le dernier exercice. Il n'y a pas eu de nouveaux développements depuis la publication du dernier rapport annuel du CCN, l'avocat du plaignant n'ayant pas de nouveau communiqué avec le CCN. Aucune démarche n'a été entreprise par le plaignant depuis 30 mois dans ce dossier. Une action similaire a été amorcée en Saskatchewan sans qu'il y ait eu de développements non plus de ce côté depuis le rapport annuel de l'exercice dernier.

Par conséquent, aucune provision n'a été affectée dans les présents états financiers à la couverture de toute obligation qui pourrait découler de ces poursuites. Toute perte résultant de ces actions en justice sera comptabilisée lors de l'exercice au cours duquel elle risque de se matérialiser et peut être raisonnablement estimée.

14. Soldes comparatifs

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés afin qu'ils soient conformes à la nouvelle présentation adoptée en 2013-2014.

Depuis le 1^{er} avril 2013, les recettes et dépenses du CCN liées à l'accréditation des OEN sont imputées à la Direction des services d'accréditation. Avant cette date, cette part d'activités de l'organisme dépendait de la Direction des normes et des relations internationales.

15. Montants budgétés

Les montants budgétés ont été fournis à des fins de comparaison et ont été tirés :

- des budgets de gestion interne de 2013-2014 approuvés par le Conseil, pour les postes des produits, des charges et des immobilisations;
- du Plan d'entreprise de 2013-2014 à 2017-2018 approuvé par le Conseil, pour les chiffres de l'état de la variation des actifs financiers nets.